

REMERCIEMENT

Mes Remerciements au bon Dieu d'avoir rendu ce travail possible.

*Je remercie mes enseignants qui m'ont corrigé lors du long parcours
entre le master 1 & 2.*

*Ainsi que, mon Directeur de recherche Mr Sadi pour sa présence
et ses orientations.*

Merci aux membres du Jury d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

*Je suis reconnaissante à Mr Kara Madjid pour sa penché sur l'esclave
NOIR chez les musulmans et ses clarifications.*

*Merci à ma petite famille et à tous ceux qui m'ont soutenu pour la
réalisation de ce travail.*

Dédicace

À toutes les victimes de l'esclavage.



Introduction

Le roman historique, ce genre littéraire qui prend son fond majeur de l'Histoire est enraciné dans la réalité historique. C'est un récit qui traite d'évènements du passé ou de personnalités historiques tout en se référant au présent, car celui-ci est dans une certaine mesure « tributaire de la relation de l'auteur à son époque, sa société [...] c'est le présent qui nous fera mieux comprendre le passé¹ ».

Celui-ci est considéré par certains comme un espace d'expression sans contrainte majeure dans sa représentation du passé, contrairement à l'Histoire des historiens qui, certes, est une discipline scientifique, mais qui reste trop souvent confrontée à un ensemble de contraintes. Autrement dit, la littérature ou le roman historique peut devenir un moyen de remédiation aux silences et aux dérives de l'Histoire.

L'Histoire de la domination coloniale, cette machine exploiteuse d'hommes et déshumanisante, a été pendant longtemps une histoire écrite par les dominants. Aussi, certains de ces tragédies restent sans archives majeurs notamment lorsqu'il est question de la traite des Noirs. Cette dernière désigne le commerce d'esclaves déportés d'un continent à l'autre durant près de treize siècles, causant plusieurs millions de victimes d'origine d'Afrique, d'Orient, d'Inde, etc.

En 2005, l'auteur Mohammed Aïssaoui a découvert par hasard les archives concernant un esclave. Ces documents étaient mis aux enchères à l'hôtel Drouot à Paris :

Tout a commencé par la lecture d'une dépêche de l'Agence France-Presse datée du 16 mars 2005 ; elle a été peu reprise par les journaux, sinon sous forme de brève. Son titre était : « Le drame de Furcy, né libre, devenu esclave », elle comportait quelques erreurs de date mais résumait l'essentiel. (LDLF, p. 219).

C'est à partir de là que l'auteur est parti sur les traces de Furcy, mettant beaucoup de temps pour amasser assez d'informations sur cette figure occultée par l'Histoire. Par conséquent, c'est dans la voie des grands silences que s'est engagé l'auteur par son roman, publié chez Gallimard, et intitulé *L'affaire de l'esclave Furcy*, corpus de notre travail. Le roman est en quelque sorte un hommage à l'esclave, une tentative de donner voix, image, à ce dernier, en rompant ainsi le silence autour et de la vie privée de Furcy et du procès intenté par cet esclave réunionnais qui réussit à obtenir sa liberté après de longues années de procédures judiciaires.

¹ George Lukacs, *Le roman historique*, Paris, Payot, 1965, p. 04.

Le roman avait contribué à faire connaître l'histoire de cet homme dont la procédure judiciaire trouva son dénouement, au bout de vingt-sept ans, le 23 décembre 1843, à Paris. La justice française reconnut qu'il était né libre et non asservi. Les faits portent sur le procès intenté à son maître afin de recouvrer sa liberté. Cette très longue action juridique, qui commence en 1817, deux ans après la fin de la traite des Noirs, se termine en 1843, quelques années avant l'abolition de l'esclavage. Il a mené une bataille juridique incroyable pour obtenir sa liberté.

L'auteur nous raconte le drame de Furcy, au courage exceptionnel, né dans une plantation à la Réunion d'une mère considérée comme esclave mais sur laquelle on ne sait rien, ni de son père d'ailleurs, et qui reste donc sans identité. Tout commence à la mort de sa mère, en 1817 où il découvre l'acte d'affranchissement de cette dernière et comprend qu'il aurait dû être libre dès sa naissance. Dès lors, à l'âge de trente-et-un ans, il décide de se rendre au tribunal et réclamer dans un long procès sa liberté. Mais dès la première instance au tribunal, il est envoyé en prison pour tentative de marronnage. Ainsi, Furcy commence à faire parler de lui, et les esclavagistes commencent à voir dans cette affaire un danger. Les planteurs font tout pour l'empêcher d'agir et ils arrivent même à le faire exiler à l'île voisine en 1818. Par chance, il y avait des hommes qui l'ont soutenu. Et, pendant vingt-ans, il a laissé des correspondances d'appel à l'aide. Ce sont les autorités anglaises qui finissent par lui donner sa liberté localement, car il n'a pas été enregistré à son arrivée à l'île. Il continue son combat et arrive en cassation à la Cour royale de Paris où il est enfin déclaré comme étant homme libre de naissance.

En ce qui concerne notre choix du roman, il est dicté par la qualité littéraire indéniable de l'œuvre qui a d'ailleurs été récompensée par le Prix Renaudot² essai, le Prix R.F.O³ et le prix du roman historique en 2010. Aussi, ayant eu l'honneur d'assister en 2011 à une conférence de l'auteur au niveau du Centre Culturel Français d'Alger, j'ai été fortement marquée par l'auteur en question. Cependant, ma première lecture du roman ne m'a pas permis de comprendre le contexte. Et, ce n'est qu'au retour au Département Français en 2020 pour obtention du Master, dont nous avons eu la chance d'avoir des modules tels (Littérature

² Le Prix Renaudot : est un prix littéraire Français créé en 1926 par dix journalistes et critiques littéraires. Outre le prix principal, le jury décerne un prix Renaudot de l'essai, un prix Renaudot du livre de poche et un prix Renaudot des lycéens.

³ Le prix RFO du livre : récompense un ouvrage de fiction d'expression française, ayant un lien avec l'Outre-mer français ou les zones géographiques et géopolitiques proches.

négro-africaine, littérature antillaise, oralité, mythe et littérature...) qui m'ont orientés et motivés à choisir le roman en question.

Ainsi, en partant du fait que le roman historique « donne une image plus adéquate de la réalité ; c'est lui qui "travaille" mieux la réalité et la donne à connaître⁴ », il sera question de se demander pourquoi l'auteur s'est-il intéressé à cette figure marginalisée par l'Histoire ? et dans quel intérêt ? Que peut-il dire sur cet esclave que l'Histoire n'a pas dit ? Et quels sont les éléments, les stratégies utilisés dans le roman dans la représentation de l'esclave Furcy, ou de l'esclavage d'une manière générale.

Dans le sillage de ces questionnements, nous proposons ces quelques hypothèses :

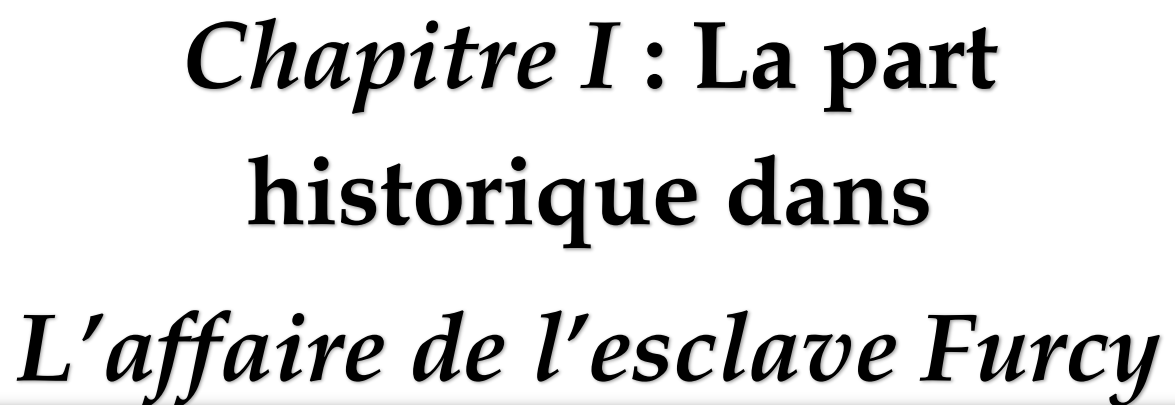
- La littérature est une manière plus adéquate d'écrire l'Histoire.
- L'auteur cherche à donner une dignité historique à l'esclave Furcy.
- L'auteur réécrit l'Histoire de l'esclavage en se basant sur la mémoire.

Pour répondre à ces questionnements, nous allons nous appuyer sur une approche pluridisciplinaire. Ainsi, nous allons faire intervenir la sociocritique et principalement Pierre Berbéris et son ouvrage majeur *Le Prince et le marchand. Idéologiques : la littérature, l'histoire* où il distingue trois formes d'histoire tout en mettant l'accent sur le mérite de la littérature de dire mieux le passé que la discipline historique. Aussi, nous allons mobiliser des ouvrages ayant trait à la problématique historique dans son rapport avec la littérature à l'image de celui de Georges Lukacs ou de Paul Ricœur. En outre, nous allons nous appuyer sur le concept de paratextualité développé par Gérard Genette.

Pour mener à bien notre analyse, et afin de vérifier la justesse de ces hypothèses et de même apporter une réponse à notre problématique que nous avons formulé, nous avons organisé notre travail autour de trois chapitres :

1. Dans le premier intitulé « La part historique dans *L'affaire de l'esclave Furcy* », notre intérêt sera porté sur les éléments identifiables à travers l'Histoire ;
2. Dans le deuxième intitulé « L'écriture romanesque de l'Histoire de l'esclave Furcy », nous mettrons l'accent sur la problématique de la fictionnalisation de l'Histoire, à savoir la figure de l'esclave Furcy.
3. Dans le troisième et dernier chapitre « La mémoire et *l'affaire de l'esclave Furcy* », nous nous intéresserons à la question de la mémoire et de son apport à l'histoire de l'esclave Furcy.

⁴ Christiane Achour, *Convergences critiques : Introduction à la lecture littéraire*, Alger, Office des Publications Universitaires, 1990, p. 01.



***Chapitre I : La part
historique dans
L'affaire de l'esclave Furcy***

Les événements historiques inscrits dans le roman, par l'écrivain qualifient sa démarche dans le cadre du roman historique. Un genre littéraire qui nous permet de revivre au présent un événement ou une figure de l'Histoire. C'est bien dans cette veine littéraire que semble s'inscrire *L'affaire de l'esclave Furcy* qui se construit autour du thème de l'esclavage, pour une image plus adéquate : « Dans les romans à dimension historique, l'Histoire est certes romancée, mais elle cherche plutôt à retracer au plus près certaines caractéristiques de la vie dans une société à un moment donné de son Histoire¹».

Dans ce chapitre, il sera question de voir comment les données historiques, sous ses divers aspects et formes, se manifestent dans le roman étudié. Plus précisément, l'intérêt sera porté sur des événements, des lieux, identifiables à travers l'Histoire ; des personnalités historiques ; des documents, des archives et différentes données historiques, qui ont été mobilisés dans *L'Affaire de l'esclave Furcy*. En d'autres termes, et en partant de la réflexion de Pierre Barbéris développée dans son ouvrage *Le Prince et le Marchand. Idéologiques : la littérature, l'histoire* :

J'ai proposé à titre provisoire cette triple distinction ; HISTOIRE= processus et réalité historique ; Histoire = l'Histoire des historiens, toujours tributaire de l'idéologie, donc des intérêts sous-jacents à la vie culturelle et sociale; histoire = le récit, ce que nous raconte le roman².

Il sera question de distinguer les différentes formes d'histoire mises en avant dans le roman étudié. Ainsi, il s'agira, d'une part, d'appréhender l'HISTOIRE ou la grande histoire ou encore l'histoire événement, une réalité qui a déjà eu lieu, étant donc une donnée achevée, terminée, et qui ne peut avoir lieu une deuxième fois. D'autre part, il s'agira de cerner l'Histoire des historiens qu'on retrouve notamment dans des ouvrages d'Histoire, des documents historiques ou autres, qualifiée par certains à l'image de Pierre Barbéris comme une écriture limitée, parce qu'elle ne s'intéresse le plus souvent qu'aux événements majeurs tout en étant soumise à l'idéologie dominante, au discours du pouvoir, contrairement au texte littéraire « Le texte et l'historicité c'est aussi aujourd'hui la nécessité de reconquérir à l'HISTOIRE d'immenses masses à qui l'on a si habilement appris et faire croire qu'elles pourraient s'en passer³». Aussi, l'Histoire est un élément vital de l'identité humaine, alors que la littérature exploite cette source comme moyen pour approfondir les valeurs et les connaissances identitaires des gens, surtout en ces derniers temps, comme le

¹ Pierre Macherey, *Pour une théorie d'une production littéraire*, ENS Éditions, Lyon, 2014, p. 55.

² Pierre Barbéris, *Le Prince et le Marchand. Idéologiques : la littérature, l'histoire*, Paris, Fayard, 1980, p. 179.

³ Ibid., p. 84.

révèle Le Goff affirmant que : « l'histoire est devenue un élément essentiel du besoin d'identité individuel et collectif aujourd'hui⁴».

Deux dimensions, pour reconstruire une époque; il s'agit du temps et le lieu, qui dépendent l'une de l'autre, d'un côté, de représenter un temps historique, tel qu'il fut réellement vécu et, de l'autre côté, de faire revivre le décor dans le cadre duquel ce temps s'est déroulé: « Dates et lieux, noms propres des événements, sont des allégories sur le chemin de l'histoire⁵». Mais, le trait caractéristique le plus fort du roman est sa volonté de créer un effet réaliste « la correspondance entre l'œuvre littéraire et la réalité qu'elle imite⁶».

1. Des dates identifiables à travers l'Histoire

L'auteur créateur se ment librement dans son époque, il peut commencer son époque, il peut commencer son récit par le commencement, la fin, le milieu, partir de n'importe quel moment des événements qu'il représente, sans détruire pour autant, le cours objectif du temps, c'est là que se révèle avec une grande clarté la différence entre le temps qui représente et celui qui se présente⁷.

Dans le roman étudié, la matière historique se manifeste notamment sous forme de dates renvoyant à des réalités historiques identifiables à l'instar de « l'esclavagisme à la Réunion 1794-1848 » (LDLF. p. 115). En effet, « l'île, entre sous la tutelle de la France en 1635 et lui reste liée jusqu'à aujourd'hui, en dépit de deux périodes où elle est occupée par les Britanniques⁸ ». À cet effet, il est question dans le roman aussi bien de « la première abolition de 1794, puis l'esclavage avait été rétabli...en 1802 » (LDLF. p. 77), que de la deuxième « quand l'île appartenait aux Anglais, entre 1810 et 1815 » (LDLF. p. 63). Aussi, il est dit que l'« abolition de l'esclavage. C'était un mercredi matin, le 20 décembre 1848 » (LDLF. p. 194).

D'autres exemples sont présentés dans le roman en question : « Dans l'Afrique de l'Ouest des hommes - noirs, notamment des rois autoproclamés, des princes de village ou des chefs de tribu - s'étaient considérablement enrichis en vendant une partie de leur peuple. Ils n'étaient pas les moins atroces quand il s'agissait de maltraiter et de torturer » (LDLF. p. 162). En ce qui concerne la présupposition indiscutable, est bien sûr la profonde connaissance de l'Histoire par l'écrivain puisque : « Plus est profonde et historiquement authentique la

⁴ Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1986, p. 29.

⁵ Françoise Proust, *L'Histoire à contretemps, Le temps historique chez Walter Benjamin*, Cerf, Paris, 1994, p. 32.

⁶ Roland Barthes, Leo Bersani, Philippe Hamon, Michael Riffaterre, Ian Watt, *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, 1982, p. 14.

⁷ Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, traduit du russe par Dania Olivier, Paris, Gallimard, 1978, p. 395.

⁸ Anthony, Mangean, *Postures postcoloniales Domaines africains et antillais*, Paris, Karthala, 2012, p.181.

connaissance d'un écrivain à propos d'une époque, plus il sera libre de se mouvoir au sein de son sujet et moins il se sentira lié à des faits historiques particuliers⁹».

Aussi, il est question dans le roman étudié de l'inscription du « code noir par le roi en décembre 1723 » (LDLF. p. 127), établi spécialement pour les esclaves de l'île Bourbon et de l'île de France. Cependant, il faut bien sûr se plonger dans les différents codes noirs dans lesquels il y a « quelque chose de terrible et de saisissant » (LDLF. p. 220). À cet effet, « son article 24 stipule : les esclaves ne peuvent agir directement en justice, c'est à leur maître de les défendre auprès des tribunaux, si bien sûr il y a lieu de le faire...son article 39 affirme que les esclaves sont réputés meubles » (LDLF. p. 128).

Ces dates sont, également, mobilisées dans certains passages où il est question de plaidoiries d'avocats comme dans : « je vous rappelle que l'esclavage dans les colonies orientales a été reconnu par diverses ordonnances jusqu'en 1792 » (LDLF. p. 175), ou encore dans : « une ordonnance du roi, celle de mars 1739, qui stipule que les indiens constituent un peuple libre » (LDLF. p. 174).

2. Des figures ou personnalités historiques

Le personnage joue un rôle très important dans l'inscription d'un roman dans un contexte bien déterminé, dans une durée, une période temporelle identifiable dans la réalité. Goldenteins affirme que c'est un « axe sur l'objet de communication entre le destinataire et le destinataire¹⁰ ». C'est pourquoi il est vraiment important d'analyser leurs caractéristiques et rôles afin de mieux mettre en avant leurs contributions à l'historisation d'un texte littéraire.

L'insuffisance du discours de la narratologie sur le personnage est patente. Et si, l'on a délaissé les approches sémiologiques axés sur « l'effet-personnage » c'est que mettant en jeu le lecteur, elles dépassent les confins de la narratologie structuraliste¹¹.

Aussi, le roman contient plusieurs personnages et chacun d'entre eux joue un rôle important dans l'histoire dont le héros. Nous lisons à propos de cela : « Le héros du roman correspond à une personnalité hors du commun alors que la plupart des hommes aspirent simplement à vivre et que les structures sociales tendent à demeurer les mêmes¹² ». On ajoute :

Un personnage, tout le monde sait ce que le mot signifie. Ce n'est pas un il quelconque, anonyme et translucide, simple sujet de l'action exprimée par le verbe. Un personnage doit avoir un nom propre, double si possible : nom de famille et prénom. Il doit avoir des parents, une hérédité. Il doit avoir une profession. S'il a des biens, cela n'en vaudra que mieux. Enfin, il doit posséder un « caractère », un visage qui le reflète, un passé qui a modelé celui-ci et celui-là¹³.

⁹ George Lukacs, *Le roman historique*, op. cit., p. 186.

¹⁰ Jean Pierre Goldenteins, *lire le roman*, Paris, Boeck, 2005, p. 52.

¹¹ Jouve Vincent, *La lecture*, Paris, Hachette 1993, p. 96.

¹² Bouzar Wadi, *Roman et connaissances sociale*, Alger, Offices des Publications Universitaires, 2006, p. 21.

¹³ Alain Robbe-Grillet, *Pour un nouveau roman*, Paris, Minuit, coll. Critique, 1961, p. 27.

Le roman étudié fait intervenir un ensemble de personnalités et de figures qui ont réellement existées. Ainsi, il y a Furcy, le personnage principal, connu à travers l'Histoire comme étant un esclave tentant de briser les chaînes de la servitude en assignant son maître en justice. En effet, Furcy est un esclave réunionnais qui a vécu au XIX^{ème} siècle, plus précisément « naissance de Furcy le 7 octobre 1786 » (LDLF. p. 221). À trente et un an, il porte le flambeau de sa cause auprès de la justice et prononça ces paroles :

Je me nomme Furcy. Je suis né libre dans la maison Routier, fils de Madeleine, Indienne libre, alors au service de cette famille. Je suis retenu à titre d'esclave chez Monsieur Lory, gendre de Madame Routier. Je réclame ma liberté : voici mes papiers (LDLF. p. 46).

Ainsi, la demande de Furcy semble se justifier par le fait qu'il est le fils d'une indienne libre qui :

Avait vu le jour en 1759, sur les bords du Gange à Chandernagor, en Inde. Elle avait été vendue à une religieuse du nom de Dispense, le 8 décembre 1768 à l'âge de neuf ans. Elle n'avait presque rien coûté : un Portugais, du nom de Faustino de Santiago l'avait cédée pour la somme de 55 roupies. Santander, un témoin, aurait assisté à la scène et cosigné l'acte de vente, sans qu'on sache comment elle s'était trouvée entre les mains de ce Portugais (LDLF. p. 26).

L'Indienne porte le prénom de Marie-Madeleine qui va voyager et rester trois ans à Lorient, une commune Française située en région Bretagne. Ainsi, Madeleine arrive sur le sol français puis elle « est donnée à Mme Routier en 1771 » (LDLF. p. 221), comme l'illustre si bien le roman en question :

Alors qu'elle la reconduisait dans son pays natal, la religieuse, âgée, avait fait escale à l'île Bourbon. Elle s'était sentie trop fatiguée pour continuer le voyage jusqu'en Inde. Elle avait donc confié Madeleine à Mme Routier et la lui avait « donnée » à condition qu'elle lui accorde l'affranchissement et qu'elle l'aide à retourner à Chandernagor (LDLF. p. 27).

En fait, Bourbon ne devait constituer qu'une escale, mais dans ces lieux de transit, on pouvait y rester toute une vie. Cette Mme Routier n'avait jamais eu l'intention de respecter sa parole, trop heureuse d'acquérir une main-d'œuvre gratuite, c'est pourquoi elle « avait attendu plus de vingt ans avant d'affranchir Madeleine, le 6 juillet 1789 » (LDLF. p. 27), trois ans après la naissance de Furcy. Sachant qu'à ses dix-sept ans, elle avait donné naissance à sa fille « Constance en 1776 » (LDLF. p. 221) qui a été rachetée par son père naturel, par contre Madeleine et Furcy sont légués à Joseph Lory à « la mort de Mme Routier en 1808 » (LDLF. p. 221). Madeleine avait alors consulté un homme de loi, qui l'avait informée qu'elle a été maintenue en esclavage alors qu'elle était libre : « le mémoire qui avait été rédigé en 1809 » (LDLF. p.49), il constitue les premières démarches pour la liberté. Et, face aux menaces de Joseph Lory, « Madeleine opposa le silence à l'injustice » (LDLF. p.42), jusqu'à son dernier jour, « Le 15 septembre 1817, on la retrouva morte » (LDLF. p.25).

En cette période « Furcy, trente et un ans, et Constance quarante et un ans, apprennent que leur mère était affranchie depuis vingt-six ans » (LDLF. p.221) ; et depuis, l'esclave voulait effacer la tâche imprimée à sa naissance. Effectivement, « le 2 octobre 1817, avec l'aide de sa sœur, Furcy s'adressa au procureur général de la Cour royale de Saint-Denis » (LDLF. p. 221), Gilbert Boucher, qui venait à peine de s'installer à Bourbon. En tenant compte du dossier, il établit un plan à suivre pour que Furcy recouvre sa liberté. Ainsi, Furcy envoya une simple lettre à Joseph Lory. Mais, le rejet de ce dernier, l'obligea à « envoyer par huissier une assignation au tribunal d'instance de Saint-Denis le 17 octobre » (LDLF. p. 222) pour privation de liberté. Par cet acte, Furcy est passé à la phase judiciaire, prêt à sacrifier le reste de sa vie, mais il souffrait à l'idée de compromettre ses alliés. Il voulait éviter que sa sœur, sa compagne et les hommes qui le soutenaient sans le connaître, ne soient mêlés à une affaire qui ne les regardait pas et dans laquelle ils avaient beaucoup à perdre au risque d'être arrêtés, enfermés ou déportés et subir les plus terribles menaces. Tellement dangereux, de voir un esclave accéder au tribunal, des inquiétudes que partageaient les colons parce que Furcy met en danger la tranquillité de l'île. Et, avec une règle telle que « nul n'est esclave en France » (LDLF. p. 93), les colons pensent qu'ils sont des milliers dans le cas de Furcy ayant une origine indienne et qui pourraient ainsi réclamer leur liberté. Sujet inadmissible. Ce combat était trop inégal, le camp adverse possédait tous les pouvoirs pour mettre Furcy en prison, l'accuser de révolte et de fuite. Pourtant, jamais cette idée ne lui a traversé l'esprit. Pensant que c'est la destruction du système colonial que veulent l'esclave et les deux magistrats qui le protègent ouvertement. D'ailleurs, ces derniers étaient signalés au Ministre comme audacieux. Aussi, les colons s'alarmaient à punir les comploteurs qui sont Gilbert Boucher et son substitut Sully-Brunet. Suivi par « l'arrestation de Furcy le 28 octobre » (LDLF. p. 222), qui resta pendant une année en prison où « il perd son procès en première instance, le 2 novembre 1817 » (LDLF. p. 222). Gilbert Boucher, accusé de s'intéresser à la célébrité et la popularité, par contre le substitut est exilé de l'île.

À compter du fait que Furcy est injustement retenu, Boucher utilise son pouvoir : « je demande au greffier de noter ce qui suit, comme la réglementation m'y autorise je demande que l'affaire soit portée à la Cour royale, en deuxième instance » (LDLF. p. 87) en « mois de février 1818 » (LDLF. p. 120).

De toute son existence, plus de trente-deux ans, Furcy n'avait connu que l'esclavage et la prison qu'il quitte « le 2 novembre 1818 mais il est envoyé à l'île de France (île Maurice) dans une habitation appartenant à la famille de Lory » (LDLF. p. 222); arrivé à Port-Louis le « 12 novembre 1818 » (LDLF. p. 138). Depuis, il a passé dix-huit années de sa vie à l'île de

France, « de 1818 à 1836 » (LDLF. p. 140). Cependant, déterminé et patient à recouvrir sa liberté, il réussit à se tenir informé des nombreuses adresses de l'ancien procureur général de Bourbon pour lui envoyer des lettres de secours. Et, par chance, il bénéficie de l'émancipation des Anglais. Faute de son ancien maître qui ne l'avait pas enregistré lorsqu'il avait embarqué à Bourbon. Aucune trace de son nom parmi les passagers. C'était pourtant la loi, toute marchandise et l'esclave étaient considérés comme telles devaient être déclarés. « En 1829, il est libre grâce à une loi qui fait de lui un meuble! » (LDLF. p. 156). Mais, voulant la liberté absolue, indispensable pour se marier, avoir des enfants, se donner un nom, il poursuit son affaire contre Joseph Lory qui a commencé au tribunal d'instance de Saint-Denis pour s'achever vingt-sept années plus tard : « La Cour royale de Paris accorde la liberté absolue à Furcy, le 23 décembre 1843 » (LDLF. p. 222). Une poursuite inimaginable quand on sait qu'un esclave n'avait pas du tout le droit d'assigner directement son maître en justice : « Après le verdict, Furcy refusa les 10 000 francs de dommages et intérêts que le jugement lui octroyait » (LDLF. p. 193).

Au sujet de l'affaire, d'une manière générale, le narrateur souligne : « maintenant que je le connais un peu, je suis sûr que Furcy serait resté chez son ancien exploitant, comme sa mère l'avait fait avant lui ; s'il avait été déclaré libre, il n'y aurait jamais eu ni affaire ni bruits » (LDLF. p. 63). Aussi, il affirme à propos de Godart Desaponay, l'avocat de Furcy en deuxième instance à l'île Bourbon, qu'« en février 1818, trente ans avant l'abolition de l'esclavage il s'appelait Godart Desaponay. Il a placé son discours sur le registre humaniste » (LDLF. p. 130).

Parmi les personnalités historiques citées dans le roman, il y a aussi Gilbert Boucher (1782-1841) qui est un magistrat français nommé procureur général à la cour royale de l'île Bourbon en 1816. Il y est confronté à l'affaire Furcy qu'il soutient et qui le fait connaître en Europe : « ce père de famille avait une belle situation de procureur général et avait osé affronter le clan Desbassayns, au risque de perdre sa place » (LDLF. p. 127). D'ailleurs il a fini d'être renvoyer de l'île. Gilbert Boucher en homme d'expérience était parti avec des documents et des pièces importantes certifiées conformes comme l'acte d'affranchissement de Madeleine, la mère de Furcy. Il ne céda jamais, il avait suivi l'affaire de l'esclave partout où il se trouvait, comme le souligne le narrateur :

À Bastia, à Paris, à Poitier, à Bordeaux, il garda le dossier auprès de lui, et le compléta de lettres, de copies, d'actes juridiques. Au besoin, il suscita des témoignages, il en recevait beaucoup : 33 lettres de Bourbon, écrites par des notables qui racontaient les exactions de Desbassayns (LDLF. p. 160).

Aussi, Gilbert Boucher s'était retrouvé en conflit avec le ministère de la Marine qu'il avait attaqué au Conseil d'Etat : « Gilbert Boucher mourut en cette année 1841, à cinquante-neuf ans. L'administration coloniale venait de l'informer qu'il avait remporté son contentieux. Un ordre de 10 000 francs accompagnait le courrier » (LDLF. p. 168).

Il est possible de trouver dans le roman étudié d'autres personnalités et figures historiques à l'image de Jacques Sully Brunet (1794-1858) qui est un magistrat et homme politique français qui, après avoir obtenu sa licence en droit en France, retourne à la Réunion en 1815 et devient substitut du procureur général Gilbert Boucher l'année suivante. C'est ce jeune substitut qui avait choisi de lancer « l'affaire de l'esclave Furcy », comme le souligne le narrateur :

[II] Sortait à peine de la faculté de droit ; il venait d'avoir vingt-deux ans. L'injustice de la situation le bouleversa : comment pouvait-on asservir un homme alors qu'il était libre? Comment pouvait-on nier à ce point un droit? Chose inimaginable... Il écrivait au procureur général cette phrase qui allait tout déclenché : « je pense que l'affaire est de nature à être soutenue en justice » (LDLF. p. 47).

Par son acte, il a été forcé en quelque sorte de s'exiler, car il aurait pu ne rien faire et rester tranquille : « Le jeune magistrat dénicha un article de loi qui permettait à l'esclave de recourir gratuitement à un défenseur. Cette démarche allait lui coûter cher » (LDLF. p. 47). Le narrateur enchaîne à son propos : « en 1841, il habitait Paris et entamait une carrière de député chargé des colonies » (LDLF. p. 165).

Il y a, également, comme personnalité citée Desbassayns de Richemont (1774 – 1840), issu d'une riche famille de colons et « Le seul de la famille à avoir droit au titre de noblesse, on devait l'appeler baron de Richemont; le nom de famille originel était Panon mais, fortune faisant, ils y avaient ajouté Desbassayns, puis de Richemont » (LDLF. p. 67). C'est l'homme le plus puissant de Bourbon : « Desbassayns et Bonaparte étaient amis...ils avaient été dans la même école, à Paris » (LDLF. p. 66).

En outre, il y a comme personnalité historique présente dans le roman Madame Desbassayns (1755-1846) qui est l'une des personnes les plus célèbres de l'histoire de la Réunion : « Tout le monde connaît la mère de Joseph Lory » (LDLF. p. 54). Le narrateur du roman la présente ainsi :

Mme Desbassayns, avait régenté l'île Bourbon comme si elle en était la reine, maternelle, impitoyable. Aujourd'hui, encore, à l'île de la Réunion, tout le monde la connaît. Son nom a été donné à une belle avenue de Saint-Denis. Son portrait figure toujours dans l'habitation où elle avait vécu jusqu'à quatre-vingt-onze ans - c'est un musée maintenant-, elle a le regard impressionnant et dur, le regard de ces personnes habituées de tout ordonner,

et des yeux bleus magnifiques, intenses. Certains l'appelaient « la sorcière », d'autres, « maman » (LDLF. p.p. 54-55).

Il est à signaler aussi une référence dans le roman à Napoléon Bonaparte (1769-1821), premier empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er}. En effet, l'affaire de l'esclave Furcy a commencé en 1817 lors de son règne, et l'auteur fait référence à lui : « rendre la justice au nom du roi » (LDLF. p. 127).

Le messager de l'abolition de l'esclavage, Sarda-Garriga (1808-1877), est aussi cité dans le roman : « Sarda-Garriga, le commissaire général de la République, vint annoncer aux Bourbonnais, l'abolition de l'esclavage. C'était un mercredi matin, le 20 décembre 1848 » (LDLF. p. 194). Celui-ci est présenté ainsi dans le roman :

Son vrai nom était Joseph Napoléon Sébastien Sarda, et il se faisait appeler Sarda-Garriga. D'après les rumeurs, il tenait cet étonnant prénom du fait qu'il aurait été le fils naturel de Joseph Bonaparte, roi de Naples, puis roi d'Espagne sous le premier empire - une rumeur infondée (LDLF. p. 196).

Le narrateur souligne qu'à la fin de sa carrière, il

Mourut dans la misère, oublié de tous. Près d'un siècle plus tard sa tombe serait retrouvée dans un village de province. Le 20 décembre 1945, la mairie donna son nom à une toute petite place de Saint-Denis, non loin du lieu qui servait de place du Gouvernement (LDLF. p. 205).

Deux écrivains sont également cités dans le roman. Il y a ainsi Bernardin de Saint-Pierre (LDLF. p. 172), (1737-1814), un écrivain Français, auteur de l'ouvrage « *Voyage à l'Île de France, à l'île Bourbon et au cap de Bonne-Espérance, par un officier du roi* », publié en 1773, et dans lequel il dévoile les lieux à travers ses souvenirs tout en parlant des esclaves :

Voici comme on les trait. Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l'ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations, où ils travaillent, presque nus, à l'ardeur du soleil. On leur donne pour nourriture du maïs broyé, cuit à l'eau, ou des pains de manioc ; pour habit, un morceau de toile. À la moindre négligence, on les attache, par les pieds et par les mains, sur une échelle; le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu cinquante, cent, et jusqu'à deux cents coups. Chaque coup enlève une portion de peau. Ensuite on détache le misérable tout sanglant; on lui met au cou un collier de fer à trois pointes, et on le ramène au travail. Il y en a qui sont plus d'un mois avant d'être en état de s'asseoir. Les femmes sont punies de la même manière (LDLF. p. 35).

Il y a, aussi, Denis Diderot (1713- 1784), un écrivain français du siècle des Lumières cité par l'auteur : « le *Voyage autour du monde* écrit par le navigateur Bougainville. D'ailleurs, Diderot s'en était inspiré pour écrire, en 1773, un dialogue mémorable qui condamnait le colonialisme » (LDLF. p. 172).

Bory de Saint-Vincent (LDLF. p. 172), (1778 – 1846), homme politique et géographe Français cité par l'auteur vu ses rapports sur l'île lors de ses explorations géographiques, publié en 1804 dans son œuvre « *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique.* ».

Des historiens sont également cités dans le roman. En effet, l'engagement de l'historien est dans le fait de retranscrire une lecture de la vérité. Ce qu'il rapporte doit s'être réellement déroulé de la façon dont il le décrit, à l'époque et à l'endroit auxquels il place l'évènement. Selon Paul Ricœur, philosophe Français qui considère :

[...] les constructions de l'historien visent à être des reconstructions du passé. À travers le document et au moyen de la preuve documentaire, l'historien est soumis à ce qui, un jour, fut. Il a une dette à l'égard du passé, une dette de reconnaissance à l'égard des morts, qui fait de lui un débiteur insolvable¹⁴

Il y a, ainsi, Hubert Gerbeau (1937-2021), historien et écrivain Français, auteur de plusieurs essais et romans sur des thèmes tels que l'esclavage. Celui-ci confirme la quasi-inexistence des archives sur ce thème ; d'ailleurs, depuis mars 2005, l'auteur Mohammed Aïssaoui cherche Furcy, à qui on a dérobé les papiers, et précise en citant l'historien : « il faut fouiller dans les souterrains de l'Histoire. Cette expression d'Hubert Gerbeau, l'un des rares universitaires à s'être penché sur le sort de Furcy, me plaît beaucoup » (LDLF. p. 23). D'ailleurs, il est à constater avec regret qu'il y a beaucoup plus de carnets de chasseurs d'esclaves, beaucoup plus d'informations sur un accusé ou un plaignant, pour peu qu'il ne soit pas esclave, que de témoignages directs sur des esclaves. C'est dans ce sens qu'abonde le narrateur du roman qui affirme en s'appuyant sur les propos de l'historien Gerbeau : « on en sait plus sur le Moyen Age que sur l'esclavage. La phrase de l'universitaire Hubert Gerbeau, (L'histoire de l'esclavage est une histoire sans archives), est tellement juste » (LDLF. p. 213). En effet, il existe si peu de traces pour remonter la généalogie des esclaves comme le souligne une autre fois le narrateur du roman : « je m'attendais à trouver des témoignages directs. Il n'y a rien ...trop de silences. Et des morts anonymes... une histoire sans archives » (LDLF. p. 122). Aussi, « de nombreux registres, des comptes rendus de procès ont été brûlés dès que l'abolition fut sur le point d'être proclamée » (LDLF. p. 159), alors que la mémoire a besoin de ces papiers qui figent les souvenirs, c'est pourquoi l'Histoire de l'esclavage est partie en fumée.

3. Des lieux historiques

¹⁴ Paul Ricœur, *Temps et récit*, Tome III: « Le temps raconté », Paris, Seuil, coll. Essais, 1985, p. 253.

Les lieux les plus mémorables ne sembleraient pas capables d'exercer leur fonction de mémorial s'ils n'étaient pas aussi des sites notables au point d'intersection du paysage et de la géographie. Bref, les lieux de mémoire seraient-ils les gardiens de la mémoire personnelle ou collective s'ils ne demeuraient "à leur place", au double sens du lieu et du site ?¹⁵

L'image des lieux comme gardiens de la mémoire personnelle ou collective, présente l'espace dans un roman : « les lieux habités sont par excellence mémorables¹⁶».

Il y a dans le roman étudié un panorama de lieux identifiables dans la réalité ou à travers l'Histoire. À titre d'exemple, il est possible de citer l'île de France (1717-1814) : « Depuis peu, on ne disait plus île de France » (LDLF. p. 156), effectivement c'est devenu l'île Maurice qui est située dans l'Ouest de l'océan Indien. C'est une île qui a connu plusieurs colonisations (portugaise, hollandaise, française, britanniques) ; et la britannique dura jusqu'à son indépendance, le 12 mars 1968.

Il est possible aussi de citer comme lieu l'île Bourbon : « Dans l'île de la Réunion que l'on appelle alors île Bourbon » (LDLF. p. 12). Cet ancien nom est utilisé lors d'escale sur la route des Indes orientales, puis l'île passe sous le contrôle direct du roi de France en 1760 et devient département français en 1946, pour redevenir définitivement île de la Réunion à la chute de la monarchie, par un arrêté du gouvernement en 1848. C'est une île décrite comme « métissée » (LDLF. p. 214) par le narrateur qui ajoute un « extrait de l'*Atlas national Migeon*, partie concernant l'île Bourbon, notice rédigée par Ernest Poirée, 1842 » (LDLF. p. 214) pour nous faire voyager à une certaine époque de l'île.

Il y a également comme lieu le tribunal-prison de Saint-Denis à l'île Bourbon où avait eu lieu le jugement en première instance de Furcy :

Le bâtiment était haut, sobre, jauni; de l'extérieur, il avait tout d'une prison, avec des barbelés de la hauteur des murs. Régulièrement, on voyait les prisonniers à leur fenêtre; de leur côté ils regardaient les gens passer. La cour servait aussi de lieu d'exécution quand la peine de mort avait été prononcée. Pour entrer au tribunal, on passait par la porte de la prison (LDLF. p. 83).

Le narrateur rajoute que « la hauteur du plafond écrasait l'homme. À l'intérieur de la cour d'appel » (LDLF. p. 126). Puis, il informe que lors de son voyage à la Réunion en 2008, « cette prison [venait] tout juste d'être fermée » (LDLF. p. 84).

D'autres lieux sont cités dans le roman à l'instar de Champ Borne à Saint-André, une ville qui se situe à près de 30 Km de Saint-Denis. L'auteur nous parle d'elle à travers le regard de son visiteur Français, Bory de Saint-Vincent qui l'avait décrit après l'avoir observée en

¹⁵ Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 52.

¹⁶ *Ibid.*, p. 51.

1801 : « Le Champ Borne est richement cultivé, aucune ravine ne le sillonne, cette grande plaine fut de tout temps cultivée en blé, en riz et en tabac » (LDLF. p. 103). Puis, le narrateur parle de sa visite faite en 2008 :

Le lieu est attachant, avec cette église en bord de mer et, tout à côté le cimetière marin. L'église est maintenant en ruine, son toit a été emporté par un cyclone, et on ne l'a jamais reconstruite mais l'endroit sert encore de cadre à des manifestations artistiques (LDLF. p. 103).

Saint-Domingue est un autre lieu cité dans le roman. Celui-ci a constitué une colonie française jusqu'au 1^{er} janvier 1804, date de son indépendance sous le nom d'Haïti, connue par ses révolutions contre l'esclavage : « vous ne faites que vous inspirez de Saint-Domingue, et Bourbon n'est pas Saint-Domingue, les esclaves sont heureux, ici » (LDLF. p. 80) ; « Les révoltes à Saint-Domingue, aux Antilles sont nées d'abus d'autorité des juges » (LDLF. p. 11) ; « En 1811, quand les esclaves de Saint-Leu avait tenté de semer la révolte, on avait alors évoqué avec frayeur Haïti la première république noire » (LDLF. p. 99).

Il est aussi question dans le roman de Cilaos, une ville de l'île de la Réunion, qui constitue le sommet le plus élevé de l'île tout autant qu'un lieu de refuge selon le narrateur du roman : « à Cilaos, le refuge des esclaves en fuite » (LDLF. p. 13).

4. Des documents historiques

Précisément de cet aspect : « Les archives constituent la première écriture à laquelle l'histoire est confrontée, avant de s'achever elle-même en écriture sur le mode littéraire de la scripturalité¹⁷ ».

Parmi les documents présentés ou cités dans le roman étudié, il y a notamment les archives concernant Furcy qui sont retrouvés dans le principal hôtel des ventes de Paris : « Le 16 mars 2005, les archives étaient mises aux enchères, à l'hôtel Drouot » (LDLF. p. 11). Cette centaine de documents relataient le plus long procès jamais intenté par un esclave à son maître, trente ans avant l'abolition de l'esclavage en 1848. Seulement, « Six mois après Drouot, les textes dormaient encore dans un bureau parisien au milieu de bibelots sans intérêt » (LDLF. p. 206), laissées presque à l'abandon : « Les archives poussiéreuses, mal ficelées, mal rangées, croupissaient au milieu de bibelots sans intérêt. Le commissaire-priseur les a attribuées à l'Etat pour la somme de 2100 euro » (LDLF. p. 11).

Dans « le dossier non classé » aux archives départementales de la Réunion, le narrateur dit avoir retrouvé les « Sept lettres signées Furcy » et témoigne : « cette correspondance

¹⁷ Ibid., p. 171.

constituait le premier témoignage direct d'un esclave en France, l'un des rares » (LDLF. p. 141), parce que c'est sa voix, extrêmement déterminée à recouvrer sa liberté. Ce dossier, c'est Gilbert Boucher - procureur général - qui l'avait soigneusement collecté depuis 1817 et légué à sa famille. Puis le narrateur constate : « Je ne comprends pas pourquoi ses descendants ne l'ont fait resurgir qu'un siècle et demi plus tard. Ignoraient-ils sa dimension historique, son inestimable valeur? » (LDLF. p. 164).

Il est entre autres question de l'acte d'affranchissement de Madeleine, un acte juridique qui consiste à donner la liberté à un esclave qu'on retrouve dans toutes les législations qui admettent l'esclavage : « Un petit bout de papier qui attira son regard. Il contenait une vingtaine de lignes, tout au plus. Un tampon lui donnait un air officiel. C'était un acte d'affranchissement dans lequel figurait le nom de sa mère » (LDLF. p. 40); une pièce majeure dans l'affaire de l'esclave Furcy.

Il y a aussi *La Gazette de l'île de Bourbon*, un journal local ancien, qui fait référence au seul journal publié dans les colonies des îles de France et de Bourbon à partir de 1773 pour divers (les Annonces, affiches et avis) : « Tous les samedis, elle se plongeait dans le Gazette de l'île Bourbon » (LDLF. p. 40). Il n'y a presque aucune trace de ce journal sauf quelques mentions que l'on peut relever dans les écrits du temps, une petite annonce (LDLF. p. 81) de vente notée par le narrateur, du samedi 19 mars 1831, citée dans *De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848*, Océan éditions.

D'autres documents sont aussi cités dans le roman étudié comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un texte adopté le 26 août 1789, de la Révolution française qui énonce un ensemble de droits naturels, individuels et communs : « pour exiger sa liberté. Au nom de la justice. Il tient, serrée dans sa main, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » (LDLF. p. 12).

Il y a également le jugement final trouvé par le narrateur : « J'ai mis trois ans à découvrir le jugement de la Cour de cassation qui scellait le sort de Furcy : il n'était pas dans les archives mises aux enchères » (LDLF. p. 208) ; il « était sous microfilm. Sa première page, avec sa typographie à l'ancienne ». (LDLF. p. 170)

Il est possible d'ajouter comme document cité dans le roman, la déclaration de l'abolition de l'esclavage, décrétée le 27 avril 1848, et prononcée officiellement le 20 décembre par le commissaire de la République, Sarda Garriga : « En même temps que la déclaration de l'abolition, il avait annoncé l'obligation de travailler pour toute la population affranchie » (LDLF. p. 201) ; il ajoute : « Sarda avait mis en place un Livret de travail » (LDLF. p. 201) afin d'expliquer le nouveau système et répondre aux questions pratiques :

« Quand quitter son maître? Où habiter? Où dormir? Comment se marier? Comment adopter un nom ? Toutes ces questions que l'on ne se pose pas quand on naît libre et que l'on possède une identité » (LDLF. p. 202).

5. Autres faits historiques

Nous trouvons des données propres d'une certaine époque, par exemple:

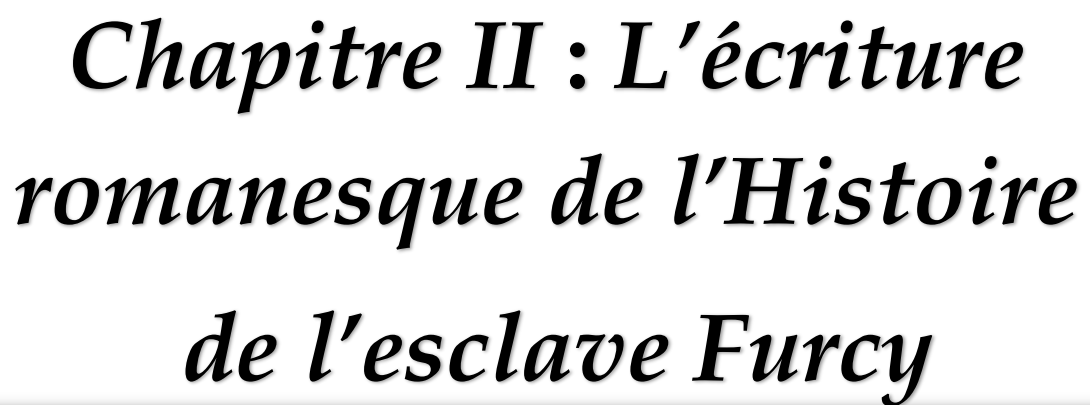
Une condition d'un profil juridique à l'île : « Réglementation imposée par le roi : le procureur général nommé ne devait pas être natif de Bourbon ni être marié à une créole » (LDLF. p. 94).

L'esclave est sans identité, et on ne lui attribue le nom de son maître uniquement à sa libération : « Je savais que lors d'un affranchissement, les esclaves prenaient le nom de leur exploitant, comme s'ils étaient de la même famille » (LDLF. p. 145).

L'auteur nous attire sur un certain Pierre Poivre (1719-1786), agronome et administrateur colonial français qui a participé au développement économique de l'île par ses introductions d'espèces végétales nouvelles. Comme mentionné : « Un certain Pierre Poivre, agronome de son état, avait apporté là-bas, clandestinement, le clou de girofle et des plans de muscadier, et qu'il était devenu par la suite gouverneur des deux îles » (LDLF. p. 172).

Au terme de ce chapitre, il apparaît clairement que les éléments analysés contribuent tous, à tel ou tel degré, à donner plus de profondeur historique au roman, à l'inscrire davantage dans l'Histoire, ou plus précisément dans un ensemble d'événements ou de faits historiques.

Dans la partie suivante nous allons tenter de répondre à cette question fondamentale pour le roman qui nous intéresse. Plus précisément, nous allons d'abord essayer de montrer la relation entre l'écriture romanesque et l'Histoire en analysant comment le texte littéraire s'intègre à combler le texte historique.



*Chapitre II : L'écriture
romanesque de l'Histoire
de l'esclave Furcy*

Un ensemble de penseurs et même d'historiens ont mis l'accent sur les manquements et les insuffisances de l'Histoire, celle des historiens, dans sa représentation du passé. Confrontée à plusieurs contraintes, elle a été notamment accusée de se soumettre souvent à l'idéologie dominante, au discours du pouvoir.

Notamment pour cette raison que l'Histoire, en tant que science du passé, est souvent convoquée et réinterrogée par la littérature, donnant lieu à « une reconstitution romancée plus que d'une fiction¹ ». La reconstitution du passé pose, néanmoins, un ensemble de problèmes, parmi lesquels il y a la question du statut du texte qui se compose d'éléments réels et fictifs qu'il est parfois difficile à distinguer les uns des autres. Aussi, cette écriture littéraire vient refigurer une réalité passée ou, du moins l'approcher le plus possible à partir du moment présent : « c'est ce changement de distance dans l'espace logique qui est l'œuvre de l'imagination productrice² ». À cela, l'écriture littéraire, dans sa représentation du passé, investit souvent un ensemble de sources, de stratégies, de figures, etc., propres à elles, mais marginalisées par l'Histoire.

1. Écrire l'affaire Furcy à travers les éléments paratextuels

Parmi les moyens divers dont dispose l'écriture romanesque pour représenter l'Histoire, il y a ce qu'on appelle les éléments paratextuels qui sont des éléments essentiels qui aident le lecteur à comprendre le contenu du roman. Ils désignent tout ce qui accompagne le texte. On peut dire que le paratexte crée une relation entre le contenu et les différents éléments paratextuels à savoir le titre, le nom de l'auteur, la couverture, etc., qui attirent l'attention du lecteur : « un texte se présente rarement à l'état nu sans le renfort de l'accompagnement d'un certain membre de production³ ».

Le paratexte se compose de deux éléments qui se placent à l'intérieur et à l'extérieur du roman qui sont le péri-texte et l'épi-texte que nous allons identifier dans *L'affaire de l'esclave Furcy* tout en les mettant en rapport avec la problématique historique car :

L'histoire renvoie toujours à de l'Histoire et donc à de l'HISTOIRE. Et tout, couverture, titre, présentation, accord auteur-lecteur sur un sujet ou désaccord et donc provocation, connivence ou porte-à faux, tout oui tout, est d'abord historique et constitue la première historicité du texte⁴.

¹ MACHEREY Pierre, *Pour une théorie d'une production littéraire*, op. cit. , p. 55.

² Paul Ricœur, *Temps et récit, Tome I, « L'intrigue et le récit historique »*, Paris, Seuil, Points, 1983, p. 10.

³ Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 07.

⁴ Pierre Barbéris, *Le Prince et le Marchand*, op. cit. , p. 75.

En ce qui concerne le péritexte, il se place à l'intérieur du roman et il se compose du titre, du sous-titre, de la préface, de l'épigraphe, etc.

Parlant du titre du roman, à savoir *L'affaire de l'esclave Furcy*, celui-ci renvoie au sujet et se focalise sur une affaire juridique au sein de la justice française coloniale menée par un esclave :

Le titre du roman est un message codé en situation de marche, il résulte de la rencontre d'un énoncé romanesque et d'un énoncé publicitaire, en lui se croisent nécessairement littérature et socialité, il parle l'œuvre en terme du discours, mais le discours social en terme du roman⁵.

Christiane Achour précise que le choix du titre d'un roman n'est pas fait par hasard, il aide le lecteur à comprendre le sens ou le contenu de l'œuvre et à décoder le message caché qu'il véhicule.

Pour le nom de l'auteur qui figure sur la page de couverture au-dessus du titre, il vise à présenter l'identité de l'écrivain, celui-ci est « inclus à l'intérieur de la barre de séparation du texte et du hors-texte, l'auteur donne la position marginale qui est celle de son nom sur la couverture du livre⁶ ». Mohammed Aïssaoui est un journaliste au *Figaro littéraire* et écrivain beur d'origine algérien qui était sensible aux archives retrouvés relatifs au récit extraordinaire de Furcy.

Le péritexte se compose aussi de la page de couverture qui contient le nom de l'auteur, le titre, la maison d'édition et une image. Elle est le miroir qui reflète l'histoire du livre et le premier contact du lecteur avec celle-ci : « la première de couverture est la première accroche, il faut observer le contenu, la mise en forme, le nom de l'auteur, le titre, l'éditeur, le choix typographique et le choix de couleur⁷ ».

À partir de la page de couverture, le lecteur commence à imaginer l'histoire du roman, ce qui le pousse à commencer la lecture et à formuler des hypothèses. Concernant la page de couverture du roman en question, nous lisons à ce sujet dans un article⁸ :

Furcy n'a pas de visage. Il n'existe aucun portrait ou gravure de ce Réunionnais au courage exceptionnel. Quand Mohammed Aïssaoui écrit son livre intitulé *L'affaire de l'esclave Furcy* en 2010, la direction artistique des éditions Gallimard a dû chercher un portrait ressemblant à Furcy. Grâce aux indications de l'auteur, le choix s'est porté sur un tableau représentant un acteur en 1817. Cette peinture se trouve actuellement au musée de Manchester. L'acteur britannique est devenu le représentant de Furcy.

⁵ Christiane Achour et Amina Bekkat, *Clef pour la lecture des récits. Convergences critiques 2*, Blida, Tell, 2002, p. 71.

⁶ Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 37.

⁷ Christiane Achour, *Convergences critiques*, op.cit., p. 75.

⁸Cécile Baquey, « L'affaire Furcy ou le plus long procès intenté par un esclave à son maître », la1ere.francetvinfo.fr, Publié le 19 décembre 2019 à 20h05, mis à jour le 11 mai 2021 à 17h10.

Il est intéressant de souligner que l'image complète souvent le titre, elle le précise en quelque sorte : « l'image est une représentation d'une chose ou d'un être par les arts graphiques, plastiques ou photographiques⁹ ».

Comme dernier élément paratextuel à analyser, il y a l'épigraphe qui désigne une citation ou bien une parole d'un écrivain placée au début d'une œuvre littéraire. Cet élément a à la fois une fonction esthétique et une fonction informative, en ce sens qu'il résume le contenu du texte et indique les intentions de l'auteur « Malgré un dossier volumineux, et des années de procédure, on ne sait presque rien de Furcy, il n'a laissé aucune trace, ou si peu. J'ai éprouvé le désir – le désir fort, nécessaire, impérieux – de le retrouver, et de le comprendre. De l'imaginer aussi » (LDLF. p. 12). Ainsi, cette épigraphe contribue à inscrire le roman et le lecteur dans une certaine Histoire, renforçant la profondeur historique des autres éléments paratextuels.

L'une des visées de l'écriture romanesque, dans sa représentation du passé, c'est bien d'essayer de cerner les non-dits et ses silences :

Lorsque l'histoire erre ou ment, lorsqu'elle nous donne une image inadéquate ou truquée de l'histoire, c'est, ce peut être l'histoire qui bouche le trou, qui nous remet en communication avec l'histoire et, par là même, prépare ou justifie, un jour, une nouvelle histoire, plus exacte, mais qui devra sa naissance à l'émergence d'autres visions du monde, d'autres idéologies, d'autres forces imposant leur interprétation du réel¹⁰

2. L'histoire pour combler les « blancs » de l'Histoire

Parmi les manquements de l'Histoire, il y a cette focalisation sur les événements majeurs et la marginalisation, voire la mise à l'écart totale des événements mineurs. L'Histoire est ainsi remplie de « blancs », de « silences » - en reprenant les termes utilisés par Assia Djebar dans son roman *Loin de Médine* – que l'écriture fictionnelle tente de combler de différentes manières. Autrement dit, l'histoire tente de ressusciter, de donner voix aux événements, personnes, que l'Histoire a jugé indignes d'historisation, en somme l'« histoire d'en bas » :

Si l'auteur de romans historiques réussit à inventer des êtres et des destins dans lesquels les contenus socio-humains importants, les problèmes, les courants, etc., d'une époque apparaissent directement, alors il peut présenter l'histoire d'« en bas », du point de vue de la vie populaire¹¹.

⁹ Philippe Auzou, *Dictionnaire Encyclopédique 2005*, Paris, Auzou, 2004, p. 960.

¹⁰ Pierre Barbéris, *Le prince et le marchand*, op. cit. , p. 176.

¹¹ George Lukacs, *Le roman historique*, op. cit. , p. 325.

Aussi, et dans une perspective similaire, il est dit dans les cahiers du Congrès scientifique de France tenu en 1839 :

Le roman historique est, selon nous, un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits ou des mœurs historiques dans lequel l'auteur n'écrit pas seulement pour le plaisir, mais aussi pour l'instruction de ses lecteurs ; dans lequel enfin il ne se propose pas, pour unique but, de débrouiller les fils d'une intrigue nouée avec plus ou moins de bonheur, mais aussi, mais surtout d'éclaircir les obscurités, ou de combler les lacunes de l'histoire¹².

L'histoire narrée dans le roman qui est une fiction de l'auteur, aborde la liberté et le défi, les hésitations, les silences et la sauvagerie des colons : « À une vingtaine de mètres derrière lui, deux énormes chiens, la bave aux lèvres, le poursuivaient. Pour leur donner plus de hargne, on les avait affamés » (LDLF. p. 14). La visée est aussi bien de donner une seconde vie à Furcy que de nous faire sentir la manière dont le colon traite l'esclave en fuite, comme l'expose le narrateur dans ce passage :

Brabant le charpentier ambitionnait d'être aussi riche que les colons. Il s'était mis à son compte. Grâce à son activité, il avait constitué un pécule suffisant pour régler son affranchissement, en 1810, quand les Anglais s'étaient emparés de Bourbon. Depuis, il avait amassé une petite fortune, et se targuait d'avoir acheté dix-sept esclaves (en fait douze, cinq étant nés dans son habitation) (LDLF. Pp. 98-99).

Parmi les figures qui expriment le plus dans le roman cette volonté de combler les « blancs », les « lacunes » de l'Histoire, il y a celle de l'esclave Furcy. En effet, c'est principalement dans la perspective de réparer une injustice de l'Histoire, pour donner une voix, un visage, une famille, une identité, en somme une existence historique digne à celui-ci que s'inscrit ce projet de réécriture de l'histoire de l'esclave Furcy. C'est ce qu'affirme, d'ailleurs, le narrateur du roman qui « J'ai voulu rompre, à ma manière, ce long silence dans lequel il était maintenu » (LDLF. p. 24), et, « Où sont les comptes rendus de ces procès? ...Où sont ces documents? » (LDLF. p. 122).

Ainsi, la réhabilitation de Furcy repose sur un ensemble de stratégies mais surtout sur la présence imposante de ce dernier dans le roman et la mise en avant des moindres détails le concernant, notamment en ce qui a trait à son enfance, ou à sa vie avant son engagement contre l'esclavage, une tranche de son existence que l'Histoire a complètement tué selon le narrateur du roman : « Durant cette longue période. Il existe si peu de traces ... déniché quelques coordonnées auprès d'associations dont le but était de remonter la généalogie des esclaves » (LDLF. p. 140).

¹² Congrès scientifique de France, Septième Session, Tome premier, Paris, septembre 1839, Pp. 435-436.

C'est dès lors que le narrateur s'intéresse à l'esclave Furcy, avant le combat contre l'esclavage : « D'habitude, quand on veut mieux saisir le caractère d'un homme, on remonte à son enfance comme si ses premiers actes pouvaient révéler sa vie d'adulte » (LDLF. p. 208). Ainsi, le narrateur affirme qu'il est fils d'une indienne et d'un colon français, c'est donc un « Français de naissance » (LDLF. p. 147). La ressemblance entre Furcy et sa mère était frappante : « un petit mulâtre, le visage comme dessiné par un peintre, et ces yeux en amande, noirs aussi » (LDLF. p. 30). Madeleine était une esclave fidèle et soumise, sans doute elle avait transmis tout cela à son fils. Furcy s'était remarquablement élevé dans la société, il était même le compagnon d'une femme libre Célérine. Cet esclave impressionne favorablement son entourage « il a de la tenue, de l'aisance, et une certaine éducation » (LDLF. p. 21). Aussi, il est « jeune, beau, intelligent » (LDLF. p. 46). C'est ce qui donne d'ailleurs fierté à son maître Lory : « C'est un esclave exemplaire. Je n'ai jamais eu qu'à me louer de sa fidélité et de sa soumission. Je lui ai confié des responsabilités : c'est mon maître d'hôtel, et il me donne entière satisfaction » (LDLF. p. 22). Furcy est né dix ans après sa grande sœur Constance, qui avait entrepris d'apprendre la lecture à son petit frère : « L'élève avait dépassé le maître, Furcy écrivait remarquablement bien - en cachette. Il aimait lire, aussi. Sa plume, son style rendaient envieux de nombreux notables. Célérine en était fière » (LDLF. p. 39). En effet, il était bien vu de ses exploitants qui ne disaient que du bien de lui : « Furcy est un homme cultivé, il possède des talents » (LDLF. p. 167). Car, par ses multiples talents (Maître d'hôtel en chef, jardinier, maçon, charpentier, couturier, cuisinier, réaliser des pâtisseries et même des confiseries...), Furcy pouvait apporter beaucoup. De même, il était serviable avec les membres de sa société esclavagiste :

Lory avait exigé que son domestique Lucien reste pour assurer le bon déroulement du dîner. Furcy avait proposé de prendre sa place, il savait que le samedi soir Lucien rejoignait Adrienne à Saint-André (LDLF. p. 18).

La connaissance de cette période occultée par l'Histoire, de son passé quelque peu atypique, est une démarche essentielle de compréhension de la vie de Furcy. Il est néanmoins intéressant de savoir que les qualités de Furcy ne l'ont pas privé de subir des violences et des humiliations quotidiennes :

On abusait tellement des forces de Furcy que quand il avait fini le service de la maison après le dîner, on l'envoyait à la rivière-des-pluies, distante de trois lieues, pour chercher des provisions. Il était si fatigué qu'il crachait du sang. On le punissait pour les brouilles... Pour le jardin, Lory fait des exigences et si ça ne lui plaisait pas, il faisait battre Furcy. Furcy était responsable des autres esclaves, si l'un d'entre eux était maladroit, on battait et le maladroit et Furcy lui-même. Il était également chargé de la surveillance des domestiques, on lui faisait payer la vaisselle cassée (LDLF. p. 152).

Aussi, le mépris enraciné chez le colon se manifeste notamment à travers la figure de Mme Lory, épouse du maître qui était furieuse parce que le chemin qu'avait emprunté Furcy pour aller se soigner était couvert de sang qui coulait de son nez, suite aux coups de pied et de poing qu'il a reçus :

Un autre jour, Mme Lory était embêtée: pour redoubler un vêtement, un couturier lui avait demandé 50 piastres. Furcy proposa de le faire et le réussit si bien que Mme Lory était si contente et si enthousiaste qu'elle donna une piastre à Furcy. Mais, très vite, elle le lui reprocha si souvent, affirmant qu'il ne le méritait pas, que l'esclave finit par remettre son piastre. Alors monsieur Lory tomba sur lui et l'accabla de coups (LDLF. p. 152).

Furcy prendra conscience de sa situation lors de son combat pour la liberté, un combat qui va effrayer le colon, car il était devenu un symbole, dont des milliers de gens parlaient de lui. Son histoire faisait le tour de l'île d'une manière extraordinaire. La raison pour laquelle, Desbassayns conseilla son fils Lory d'éloigner l'esclave de Bourbon et l'envoyer à l'île de France. En effet, Lory avait vendu Furcy à son frère aîné et avant de l'embarquer sur le bateau, il lui avait retiré de force tous les papiers qu'il possédait. Et, par malheur, Furcy s'était créé de nombreux ennemis, la plupart étaient des colons, alors que d'autres n'étaient ni colons ni blancs mais l'offensaient quand-même : « Moi, c'est grâce à ma volonté et à mon travail que j'ai brisé mes chaînes. Ce n'est pas en me rendant au tribunal, cette démarche est pitoyable » (LDLF. p. 102). Aussi, l'auteur ajoute :

Furcy vieillissait à vue d'œil. Surtout, on cherchait à l'humilier en permanence, on lui rappelait son action auprès du tribunal, on lui faisait payer son audace, si bien que tous les esclaves connaissaient sa situation ... pour montrer aux autres ce qui pouvait leur arriver si par malheur ils avaient le même désir de liberté (LDLF. p. 153).

Dans sa perspective de mise en avant des moindres détails de la vie de Furcy, le narrateur insiste sur l'attitude imposante de ce dernier en affirmant que celui-ci : « les observait avec un sourire bienveillant » (LDLF. p. 62) même quand il partait enchaîner en prison : « Il ne baissa pas les yeux » (LDLF. p. 63). Ainsi, lors de son procès, il « ne montra aucune émotion » (LDLF. p. 85). Aussi, « Son regard, calme et déterminé, impressionnait. Lors de la deuxième instance » (LDLF. p. 126). Il ne change pas et garde son attitude : « Furcy, qui restait calme » (LDLF. p. 132). C'était son arme « pendant l'exposé, Furcy ne marqua pas la moindre émotion » (LDLF. p. 174). Même le narrateur l'applaudit : « de Furcy, j'ai aimé ses silences. Ces silences qui ont été sa force, et sa chaîne » (LDLF. p. 214). Avec sa détermination, son calme, il a voulu être à la hauteur de la confiance de ceux qui l'ont soutenu. Le silence s'avère donc être une véritable arme dans cette lutte pour la dignité. Il est le seul garant de l'efficacité et de la continuité du combat.

Pour une réhabilitation totale de Furcy, le narrateur met aussi l'accent sur Madeleine, la mère de ce dernier, lorsqu'elle avait débarqué à Bourbon avec sa douceur et sa beauté : « On remarquait ses cheveux bouclés, presque frisés, qui lui tombaient sur les épaules, une taille fine, des courbes avantageuses et, surtout, ce visage harmonieux avec ces yeux noirs en amande » (LDLF. p. 29). En effet, plus le narrateur cherche Furcy, plus il se tourne vers sa mère : « je comprenais qu'ils avaient vécu la même vie...presque deux destinées à l'identique. Tous les deux étaient libres sans le savoir et avaient vécu dans la soumission ; tous les deux avaient été trompés » (LDLF. p. 178).

Le narrateur parle, également, d'un autre membre de la famille de Furcy, Constance, sa sœur, « convoqué chez Desbassayns de Richemont dans son habitation pour des interrogatoires » (LDLF. p. 91) et enfermée deux jours parce qu'elle a décidé d'aller au bout de sa démarche après la découverte de l'acte d'affranchissement de sa mère. Celle-ci voulait absolument aider son frère Furcy.

Une place assez importante est aussi accordée dans le roman au nègre marron Samuel à l'exemple type des esclaves fuyard. Lui, qui avait une fleur de lis tatouée sur chaque épaule. Ces deux mutilations signifiaient qu'il avait déjà tenté de fuir à deux reprises. Et, dans le cas de la troisième fois, ça aurait été la condamnation à mort. Un esclave révolté qui ne cesse d'être un fuyard :

L'homme noir courait, le torse nu, il transpirait comme s'il pleuvait sur lui. Son pantalon de toile bleue était déchiré jusqu'aux cuisses. Il boitait. Dans son regard on lisait la certitude qu'il n'arriverait pas à s'échapper, la peur de la mort. Son souffle s'épuisait à chaque pas. Il pouvait tenir encore un peu jusqu'à la Rivière-des-Pluies qu'il connaissait par cœur, et qui pouvait le guider vers la montagne Cimandef, puis à Cilaos, le refuge des esclaves en fuite (LDLF. p. 13).

Des chasseurs et des bêtes le suivirent, accompagnés d'esclaves :

Au moment où l'esclave allait mettre un pied dans l'eau, il trébucha. Un chien sauta sur lui et mordit sa cuisse droite, tétanisant tous les muscles de son corps. Le deuxième chien le prit à la gorge alors qu'il se débattait. On entendit un cri lourd. Au loin, les deux blancs sourirent. Ils ralentirent le pas, comme pour apprécier davantage le malheur de leur proie (LDLF. p. 14).

Il est jeté dans la rivière, le corps flottait comme un bout de bois au gré du courant. Le nègre va ainsi connaître une fin terrible :

Le premier chasseur écrivit : « Capturé/mort/ à la Rivière-des-Pluies/le nègre marron Samuel appartenant à M. Desbassayns et loué au sieur Joseph Lory, habitant de Saint-Denis/ 30 francs à recevoir/ 4 août 1817 ». Il referma son carnet, satisfait. Puis, il donna quatre sous au noir en récompense du renseignement qu'il avait fourni pour repérer Samuel (LDLF. p. 15).

Les faits de ce genre étaient fréquents à l'île Bourbon, « un esclave fut brûlé vif par sa maîtresse furieuse parce qu'il avait raté la cuisson d'une pâtisserie » (LDLF. p. 15). Ainsi allait la vie quotidienne dans les habitations bourbonnaises en ce début du XIX^e siècle.

3. L'esthétisation de l'affaire de l'esclave Furcy

La littérature se distingue des autres genres non-fictionnels par son esthétique propre, par sa propension à dire une idée, une sensation, la vie, le passé, l'Histoire, etc., d'une manière détournée et implicite, autrement dit, avec sa propre littérarité qui entretient un rapport intime avec l'époque qu'elle représente. A cet effet, Barthes affirme que : « l'écriture est une fonction : elle est le rapport entre la création et la société, elle est le langage littéraire transformé par sa destination sociale, elle est la forme saisie dans son intention humaine et liée ainsi aux grandes crises de l'Histoire¹³ ».

Dans la même perspective, le narrateur, dans un passage du roman en question, se permet tout un développement pour insinuer l'exploitation déshumanisante que pratique le colon sur l'esclave :

Pendant six ans, il a travaillé la moitié de l'année à la récolte, et l'autre moitié, on l'envoyait s'occuper des cinq grandes chaudières où l'on faisait bouillir le sucre. C'était l'activité la plus pénible, l'air y était suffocant, la chaleur insupportable, des poussières fines collaient au corps (LDLF. p. 153).

Aussi, l'auteur nous montre l'éthique commerciale fondée sur les intérêts coloniaux :

Lory était un négociant hors pair. Il avait su diversifier ses activités pour ne pas dépendre d'une seule matière, et il possédait plusieurs petites plantations: girofle, muscat, maïs, café, sucre. Il achetait et vendait ... Le secret de Lory résidait dans le fait de ne jamais se laisser griser par la possibilité de gagner plus: il savait s'arrêter quand il l'avait décidé... (Seul l'alcool a toujours rapporté, dans toutes les contrées). Il avait appris les langues du commerce, du moins les mots qui suffisaient pour faire de l'argent. Il savait lire dans les yeux, il connaissait les gestes qui emportaient la mise - il fallait par moments ajouter deux ou trois billets, être plus généreux en poids, ou glisser un présent pour l'épouse... Par ailleurs il ne prenait soin ni de lui ni de la manière de s'habiller, c'était exprès: en affaire, dans la plupart des pays, il n'est pas bon d'apparaître riche ; il faut que les clients aient le sentiment de vous rendre service (LDLF. p. 56).

Aussi, il y a un autre exemple dans ce sens qui reflète le code vestimentaire de la colonie et qui a une forte signification sociale : « Il portait un costume de cérémonie, une sorte de redingote, une chemise blanche avec un nœud papillon. Cet habit sombre était une

¹³ Roland Barthes, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, 1953, p. 24

faute de goût. À Bourbon, les hommes importants portaient des vêtements colorés » (LDLF. p. 195).

Il y a un autre exemple sur le classement social chez les colons de l'île, emprunté de leur monarchie :

Billiard s'était vite renseigné sur les codes en usage dans la région. À Bourbon, une sorte de hiérarchie des réceptions s'était établie. Comment serait-il considéré? S'il était accueilli à la terrasse située dans le jardin avant l'entrée, c'est qu'on voulait seulement l'impressionner. S'il était convié à se diriger vers la varangue, c'est-à-dire de l'autre côté de la maison - le côté intime, moins spectaculaire, mais bien plus important-, c'est qu'il faisait presque partie de la famille (c'est là que les mariages commençaient de se nouer) (LDLF. p. 17).

En outre, l'auteur nous fait comprendre et montrer le complexe d'infériorité chez l'esclave :

Son plus beau souvenir restait le jour où il avait été cité en exemple par l'un des frères Desbassayns. Lors d'un conseil privé, le colon avait dit en pensant à lui : « Le commandeur est précieux pour la colonie, c'est un homme qui, par la force de son caractère et son dévouement, est utile pour la prospérité et la sécurité de la plantation. » Barbant... On le préférait à un salarié parce que les propriétaires n'avaient pas à le rémunérer; en échange, ils lui laissaient un lopin de terre assez important pour cultiver et vendre des légumes (LDLF. p. 100).

Le thème de la fissure entre les Français autochtones et les arrivistes sur l'île est aussi représenté dans le roman : « Les colons installés à Bourbon depuis plusieurs générations ...considéraient que les Français n'avaient pas à toucher à leur terre. Ni à imposer la loi chez eux » (LDLF. p. 93). Dans le même ordre d'idée, le narrateur ajoute :

Ils n'aimaient pas ces Français qui venaient de France se mêler de leur commerce. Entre eux, ils étaient divisés, se haïssaient parfois, mais le métropolitain - le Français, disaient-ils - était leur ennemi commun, celui qui les unissait finalement » (LDLF. p. 55)

D'autres exemples expriment ce phénomène :

Seul un étranger à notre système colonial peut se comporter ainsi, seul un Français nouvellement arrivé dans notre île peut se battre pour la liberté d'un esclave (LDLF. p. 79).

Le thème du pillage colonial est aussi présent comme dans l'exemple qui suit : « Lory avait tenu à servir son dîner préféré: un menu composé d'un potage à la tortue, de faisans de Pondichéry, d'un carry de buffle de Madagascar et d'une magistrale corbeille de fruits dont l'invité posant des questions sur leur provenance » (LDLF. p. 18). En parallèle, on voit le côté radin chez le même personnage :

La principale préoccupation de Lory était de devoir acheter une autre esclave tout aussi efficace; il savait qu'on n'en trouvait pas aisément sans y mettre le prix ...Il y songeait depuis quelques mois déjà, lorsqu'il voyait Madeleine, essoufflée, s'arrêter pour reprendre sa respiration..., mais il pensait alors pouvoir attendre encore un peu (LDLF. p. 26).

En outre, le narrateur aborde d'une manière implicite le thème de la corruption à travers la personne du président du tribunal qui « jeta un coup d'œil furtif vers Desbassayns qu'il connaissait depuis de longues années - chaque mois ils se trouvaient autour d'une bonne table. Il ajouta : Furcy, son appel n'est donc pas fondé » (LDLF. p. 136). Aussi, il affirme que « par une entourloupe juridique Joseph Lory accusait Furcy de marronnage » (LDLF. p. 126).

4. Des mythes suppléants de l'Histoire

Comme signalé précédemment, le roman, dans sa représentation du passé, peut s'appuyer sur un ensemble de sources, souvent marginalisées par l'Histoire. En d'autres termes, le romancier a toute la potentialité de créer « un univers autarchique, fabriquant lui-même ses dimensions et ses limites, et y disposant son temps, son espace, sa population, sa collection d'objets et ses mythes¹⁴ ».

C'est bien de ces derniers, à savoir les mythes, qu'il sera question dans son point. À cet effet, le mythe peut être expliqué comme « Il y a mythe parce qu'à travers l'histoire, le langage est confronté à son origine...et remonte indéfiniment jusqu'à un « commencement » imaginaire, butoir fictif mais nécessaire pour que l'on puisse redescendre les temps et les classer, etc¹⁵ ».

Donc, l'histoire a pris le relais des mythes anciens « L'histoire est devenue notre mythe pour des raisons plus fondamentales¹⁶ ».

Ainsi, dans le roman étudié, il y a la présence de mythes africains qui se mêlent avec les données historiques et qui inscrivent encore plus ces dernières dans la fiction. Ici, le mythe a en quelque sorte une double fonction ; la première est d'ordre esthétique alors que la deuxième tend à contribuer à sa manière à enraciner l'histoire de Furcy dans le contexte et la culture d'origine de celui-ci. À cet effet, il est possible, par exemple, de relever dans un passage du roman un mythe nommé l'« arbre à oublis » : « Peut-être même comme d'autres dans son pays natal, il avait participé au rituel de l'« arbre à oublis » qui consistait à tourner autour d'un arbre pour effacer tout souvenir avant de monter dans le bateau pour l'île Bourbon » (LDLF. p.

¹⁴ Roland Barthes, *Le degré zéro de l'écriture*, op. cit., p. 45.

¹⁵ Michel De Certeau, *L'écriture de l'histoire*, France, Gallimard, Bibliothèque des HISTOIRES, 1975, p. 60.

¹⁶ Ibid., p. 59.

101). La signification de ce mythe est que Brabant a oublié grâce à l'acte de tourner autour de l'arbre en question ses premiers prénoms étant esclave, qu'il a connu déjà lors des différentes ventes dont il avait fait l'objet au cours de sa vie.

Il est possible de citer un autre exemple de mythe lié à mythologie judéo-chrétienne qui est le vendredi treize « Selon le professeur d'histoire Laurent Turcot¹⁷, il faut étudier la mythologie judéo-chrétienne pour comprendre d'où nous viennent les superstitions liées au vendredi 13¹⁸ » :

Le bateau pouvait accoster dans l'après-midi du vendredi 13 octobre 1848 mais par superstition, il n'avait souhaité mettre les pieds à terre qu'au petit matin du 14 octobre. Avant même de débarquer, on avait tenté de le déstabiliser. Quelques-uns avaient lancé la rumeur selon laquelle le bateau l'Oise sur lequel il se trouvait avait coulé (LDLF. p. 200).

C'est la crainte qu'un malheur s'abatte tous les vendredis 13. Mais, peu importe l'origine de cette superstition, les faits sont là : certains grands malheurs ont bel et bien eu un vendredi 13.

Aussi, et dans le même sillage tout autant que dans la même perspective, il y a la présence dans le roman en question de ce qu'on pourrait appeler les fêtes rituelles comme dans le passage qui suit : « Il y'en avait qui exultaient, d'autres dansaient la shéga, cette danse des esclaves » (LDLF. p. 194). Cette danse très répandue dans l'île, originaire d'Afrique, dansé par les esclaves puis par les engagés, est comparée à la « flamme d'un volcan », dont on trouve une description du concept de son évolution dans cette lecture :

Le Séga se modifie pourtant au contact des autres danses bien certainement cadettes : le barbare se civilise. Voyez-le dansé par les nouveau-venus qu'un navire débarquait hier sur le rivage : il est d'une énergie sauvage, d'une vérité saisissante, mais trop peu vêtue ; c'est la traduction encore audacieuse, cynique, d'une passion brutale qui ne songe qu'à ses désirs et s'inquiète peu d'offenser les regards d'un public. Puis comparer cette farouche simplicité le Séga perfectionné tel que pourront vous le danser quelques jeunes créoles : il s'est transformé sans perdre toutefois son caractère passionné, car alors ce ne serait plus du Séga ; Il est maintenant brodé de mille fioritures, nuancé de mille détails ingénieux auxquels ne songeait pas le danseur africain. [...] Et bien ! Je le dis, sans crainte d'être démenti par ceux qui ont pu comparer, le Séga presque nu et si réellement accentué du sauvage de la côte est mille fois moins expressif que le Séga civilisé. Ces tremblements nerveux que l'œil saisit à peine, ces poses où tout mouvement et la vie sont passés dans les yeux du danseur et surtout de la danseuse ; ces piétinements contenus, ces gestes passionnés quoique modérés en apparence, ces soupirs haletants qui

¹⁷ Laurent Turcot est un professeur et écrivain franco-canadien au département des sciences humaines de l'Université du Québec.

¹⁸ Marika Simard, « Vendredi 13 : Mythe ou réalité », <https://www.salutbonjour.ca/2020/11/13/vendredi-13-lorigine-de-la-superstition>, Publié le 12 janvier 2022 à 08h00, mise à jour le 12 janvier 2023 à 10h00.

ont remplacé les sifflements prolongés, tout cela porte un bien autre trouble dans l'âme que la pantomime cynique du Séga primitif¹⁹.

Nous avons tenté dans cette partie de démontrer par l'écriture romanesque les limites de l'Histoires. Par la suite, nous envisageons de parler de devoir de mémoire et la réception de cette perspective par ses propres créateurs ainsi que par ses lecteurs. Pourquoi donc écrivons-nous cette littérature ? Et pourquoi la lisons-nous ?

¹⁹ Antoine Roussin, *Album de l'île de la Réunion : Tome 2*, Île de la Réunion, Ed. Océan, 1991, Pp. 95-96.

*Chapitre III : La mémoire
et
l'affaire de l'esclave Furcy*

La mémoire joue un rôle important dans toutes les sociétés. C'est notamment par elle que les événements importants sont archivés pour les générations à venir. Elle préserve et aide à transmettre l'Histoire. Néanmoins, il y a ceux qui évitent de parler du passé en raison de son impact sur la mémoire, car celle-ci représente le passé dans le présent, comme l'affirme Pierre Barbéris : « derrière ce refus de l'histoire, on devine vite des réalités idéologiques et politiques claires : le refus de tenir compte de l'expérience historique, le refus de tenir compte de l'existence des forces qui ont fait, bien ou mal¹ ». Mais aucun présent n'a pu se débarrasser de son passé qui est, et qui restera toujours, accroché à notre mémoire collective ou personnelle : « Si nous n'avions pas de mémoire, nous n'aurions jamais eu la moindre notion de la cause, ni par conséquent de cette chaîne de causes et d'effets qui constitue notre moi ou notre personne² ».

En effet, « c'est le devoir de mémoire qui nous parle du passé. » une citation d'ethnologue Français, Marc Augé qui affirme ce rapport au passé dans le présent.

La question des événements que l'on devrait garder de l'Histoire, et notamment des tragédies du passé est devenue un domaine d'intervention de plusieurs disciplines tel la littérature.

Le rapport à cette mémoire douloureuse est sur le « devoir de mémoire » concernant les crimes de l'HISTOIRE à la suite de la tragédie de la traite négrière et l'esclavage.

1. Devoir de mémoire envers les Noirs

Dans le roman étudié, il est notamment question d'un « devoir de mémoire » envers les populations victimes de l'esclavage. Il s'agit, également, de se rappeler, de rendre hommage à l'esclave Furcy qui s'est révolté, non pas uniquement pour lui, mais aussi pour l'autre (sa mère, sa sœur, sa compagne, ses avocats, les hommes de loi qui le soutiennent, ses compatriotes esclaves, etc.) :

Je suis intimement convaincu que Furcy a choisi d'aller au bout de sa démarche car il était conscient que son cas dépassait sa personne. Il a agi pour les autres, Boucher, Sully-Brunet, Godart Desaponay, Thureau, sa sœur, sa mère, et tous les abolitionnistes; tous ces hommes ont, eux aussi, agi pour les autres, ils l'ont fait souvent au détriment d'eux-mêmes, de leur famille, de leur carrière... (LDLF, p. 212).

¹ Pierre Barbéris, *Le Prince et le Marchand*, op. cit. , p. 102.

² Roland Barthes, *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, 1971, p. 27.

Ainsi, d'une manière générale, le roman peut se lire comme une sorte de « devoir de mémoire » envers ces noirs qui ont souffert pendant longtemps de l'esclavagisme. C'est dans ce sens que le narrateur dénonce/rappelle certaines pratiques atroces exercées dans les colonies comme le fait de jeter les esclaves dans « la geôle » (LDLF, p. 64) ou les cachots qui sont des endroits créés spécialement pour enfermer les esclaves et les torturer. Ces atrocités sont pratiquées par des gens de la même race que les victimes, dépouillés de toute humanité, comme cela apparaît dans ce passage :

Cet esclave chargé de surveiller et de punir les autres esclaves. À lui seul, il lui arrivait d'en diriger plus de quarante, quand ses collègues se trouvaient débordés par une vingtaine. Brabant maniait le fouet plus que de raison, et il était indifférent à la haine qu'il suscitait, une haine qui faisait surnommer dans l'habitation le « traître noir » (LDLF, Pp. 99-100).

Ainsi, les esclaves sont traités comme des choses tel que le confirme Aimé Césaire: « La colonisation...déshumanise l'homme même le plus civilisé³ ». Le même constat est présenté par Anthony Mangeon :

Les réalités inhumaines et déshumanisantes de la colonisation ...non seulement pour témoigner les souffrances ... mais aussi pour exprimer la révolte⁴.

Cette déshumanisation est aussi présente dans le roman étudié : « un noir est un sous-homme ou un meuble que l'on se transmet de père en fils comme l'indiquait alors la juridiction » (LDLF, p. 47). Une telle lecture nous permet de restituer à l'expérience l'histoire des esclaves que l'œuvre retrace pour réhabiliter leur humanité et dénoncer les atrocités qu'ils ont subies.

En effet, la parole dans le récit permet de ressentir l'acte, de faire entendre et de fixer la mémoire, la préserver ainsi de l'oubli dû à l'écoulement du temps. Il y a donc devoir de transmettre la parole, parler du malheur des esclaves et des ravages de l'esclavage qui a donné lieu à des pratiques horribles et exactions à l'encontre des noirs : « cette malheureuse noire que l'on a retrouvée morte dans sa case, avec des traces de coups ? C'était chez Lory, ... affaire classée » (LDLF, p. 80).

À travers son roman, l'auteur nous fait signaler l'injustice sociale prolongée tout au long des siècles jusqu'à ce jour par une comparaison entre l'esclave et le maître : « Cette propriété se compose d'une maison de pierre...avec un pavillon en bois... et vingt cabanes pour les noirs » (LDLF, p. 31). L'auteur nous présente un autre cas plus ou moins similaire qui justifie

³ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Bussière, 1995, p. 18.

⁴ Anthony Mangeon, *Postures postcoloniales Domaines africains et antillais*, op. cit. , p. 109.

encore plus ce devoir de mémoire et qui relève de l'absence de toute référence aux esclaves pendant un très long moment après l'abolition :

J'étais, aussi, non pas surpris, mais curieux de l'existence d'une rue Desbassayns, à Saint-Denis. C'est une rue assez longue, et plutôt agréable. J'ai voulu savoir s'il existait une rue dédiée à un esclave. La réponse a été instantanée; non! Il n'y a que depuis la fin des années 1980 qu'on a commencé à songer à donner à des rues un nom d'esclave, des rues qui se trouvent dans des quartiers modestes (LDLF, p. 208).

C'est dans la même perspective que semble s'inscrire aussi l'exemple qui suit :

Quand je comparais les mémoires de deux familles, celle de Desbassayns et celle de Constance...on savait tout : la date de naissance, le lieu, les trois ou quatre prénoms, les portraits; on s'avait même qu'il y avait des mort-nés et des fausses couches. Chez Constance, on ignore jusqu'au nombre des enfants qu'elle a pu avoir (LDLF, p. 122-123).

Aussi, ce devoir de mémoire vise à dénoncer le colon blanc qui a voulu assimiler l'esclave, nier ses valeurs en faisant table rase de sa culture, et donc l'aliéner et l'acculturer comme tout colonisé. Cette aliénation aux valeurs de la civilisation chrétienne blanche apparaît clairement chez ces « noirs blancs » (LDLF, p. 98) tels qu'on les appelait, ou encore la figure du *Brabant, le charpentier* qui obéit complètement à un aliéné asservi :

Il était ce qu'on appelait un « homme de couleur libre ». Chaque jour, la crainte d'être confondu avec un esclave l'obsédait. Alors, pour bien se distinguer, il apportait beaucoup de soin à sa tenue, il exhibait de beaux souliers et marchait avec fierté, la tête haute, le buste droit. Son ambition était de ressembler, jusque dans les gestes, à un blanc (LDLF, p. 98).

Cela nous permet donc de dire que *Brabant*, à travers son comportement, assume en quelque sorte son aliénation et sa susceptibilité à la couleur de sa peau, car pour lui, être nègre est égal à être sauvage :

Quand il s'était agi de se choisir une femme, Brabant, le cafre de Mozambique, avait désiré une mulâtresse dont la peau était le plus claire possible - aucune blanche n'avait voulu de lui, malgré ses arguments financiers. En se choisissant une mulâtresse, il rêvait en fait d'avoir des enfants blancs ou, en tout cas, à la peau claire; cela leur sauvera la vie, pensait-il profondément (LDLF, p. 101).

D'ailleurs, l'auteur décrit le personnage assimilé comme victime d'aliénation car sa noirceur est une tare et veut que ses enfants soient assimilés à la civilisation française : « À la naissance de sa fille, qu'on aurait pu aisément confondre avec une blanche, Brabant en avait pleuré de bonheur, il la chérissait et la présentait avec une indescriptible fierté. Il l'avait prénommée Marie Louise » (LDLF, p. 101). Cela reflète un complexe d'infériorité en raison de ces ancêtres nègres, c'est pourquoi il fait de son possible pour ressembler à un blanc

européen. On comprend par-là son mépris envers sa femme après avoir accouché d'un autre enfant noir, cela le pousse à agir en sorte de ne plus avoir d'enfants : « Il s'était trouvé moins heureux avec l'arrivée de son deuxième enfant, un garçon à la peau noire, très noire, comme lui ; il était devenu furieux » (LDLF, p. 101).

Ce même personnage cherche à se libérer des jugements des blancs qui considèrent le nègre comme un barbare primitif : « Sur son épaule qu'il cachait tout le temps malgré la chaleur, même quand il dormait, il y avait trois lettres marquées au fer, (A M. B), les initiales de son premier maître » (LDLF, p. 101). Lui, il voulait être considéré comme un blanc et oublier qu'il a été déjà un esclave. Il faut aussi souligner que ce complexe d'infériorité lui est souvent reproché par sa communauté noire : « Pourquoi ne veux-tu pas reconnaître que tu es noir ? » (LDLF, p. 103). Mais malgré ces reproches incessants, il continue de nier sa noirceur couverte de culture, de coutumes et de traditions ancestrales : « je ne suis pas noir, je suis libre » (LDLF, p. 103).

En plus de la politique d'assimilation imposée par le blanc, il y a sa brutalité et sa cruauté : « l'île Bourbon n'abritait aucun animal dangereux, mis à part l'homme » (LDLF, p. 108). A ce sujet, Aimé Césaire affirme : « Sur le plan mondial ... On peut tuer en Indochine, torturer à Madagascar, emprisonner en Afrique Noire, sévir aux Antilles⁵ ». Dans le même sens, Césaire ajoute : « les victimes devaient être les Indiens, les Jaunes, les Nègres⁶ », en somme les dominés.

Cet esclave fragile, détruit de l'intérieur, s'interroge sur le sens de sa vie, et se retrouve mené au suicide parce que le monde ne peut plus rien lui offrir. Selon Albert Camus, « on se tue parce que la vie ne vaut pas la peine d'être vécu⁷ ». Cette réaction est considérée comme une des graves conséquences de la terreur. À cet effet, l'auteur nous fait partager cette mémoire douloureuse par un « Extrait du rapport sur les suicides d'esclaves, le 28 juillet 1806. Cité par l'historien Sudel Fuma, dans *L'esclavagisme à la Réunion, 1794-1848* » :

La pendaison est la forme la plus répandue de suicide parmi les esclaves de Bourbon. On ne peut supposer que ceux-ci choisissent cette forme de suicide parce qu'elle est la plus simple à exécuter. Un simple morceau de corde qu'on peut se procurer facilement sur l'habitation sucrière permet la réalisation de l'acte fatal, provoqué par un désespoir sans issue. Hommes et femmes noirs sans distinction optent fréquemment pour cette solution extrême, résistant à leur façon au système servile [les esclaves utilisent souvent des cordes de vacoa pour se pendre]. Le suicide peut être, dans certains cas, provoqué par la peur du châtement quand l'esclave se rend

⁵ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, op. cit., p. 8.

⁶ Ibid., p. 9.

⁷ Albert Camus, *Le Mythe de Sisyphe*, France, Gallimard, collection folio, 1942, p. 23.

coupable d'une faute sévèrement punie par la société coloniale. (LDLF, p. 115)

Dans le même sens, il ajoute :

Voir des esclaves si maltraités qu'ils en devenaient handicapés. D'autres ... mouraient à force de tortures, puis on les enterrait dans le petit bois comme on enterre une bête - sur les registres, on les déclarait en fuite. Certains préféraient se suicider pour en finir plus rapidement avec un sort funeste (LDLF, p. 16).

Cette obligation morale, ou ce devoir de rendre justice à ces victimes de l'esclavage, est donc amplement justifié au vu de tout ce qu'ils ont subi comme brutalité, infériorisation, acculturation et autres.

2. La mémoire tournée vers le regard du Blanc

La mémoire, dans son entreprise de conservation des traces du passé, se tourne ici vers le discours construit par l'homme blanc, le colon, sur l'homme noir, l'esclave, donc le dominant sur le dominé. Pour développer ce point, nous partirons du regard du blanc sur l'esclave puis de l'exploitation de ce dernier et nous terminerons par l'appréhension de la question de l'abolition de l'esclavage du point de vue du colon.

Ainsi, dans un passage du roman, le narrateur nous expose ce regard méprisant du blanc qui considère l'esclave comme quelqu'un inapte à la réflexion, ne comprenant que par le biais de châtiments corporels :

Le caractère de l'Africain exporté présente une infériorité si manifeste que de longues années après son arrivée dans nos colonies, il ne se montre sensible qu'aux châtiments corporels et aux passions brutales. À peine articule-t-il quelques monosyllabes pour indiquer ses besoins. Le cafre est le dernier degré de l'espèce humaine (LDLF, p. 168).

Ce regard stéréotypé sur l'esclave touche aussi la couleur de sa peau considérée d'une manière péjorative comme un vêtement : « la couleur noire est un vêtement dont ils sont recouverts. Il est approprié au climat où la nature les a placés...c'est pour être nus qu'ils ont été fait noirs. Aussi, le nègre auquel on donne des habits se hâte-t-il toujours de s'en débarrasser » (LDLF, p. 20). Dans la même entreprise d'infériorisation de l'esclave, ce dernier est associé à tous les vices impensables : « On peut dire que le mot esclave est synonyme de voleur, de paresseux et de menteur » (LDLF, p. 19).

Dans le même sens, il ajoute :

Voir des esclaves si maltraités qu'ils en devenaient handicapés. D'autres ... mouraient à force de tortures, puis on les enterrait dans le petit bois comme on enterre une bête - sur les registres, on les déclarait en fuite. Certains préféraient se suicider pour en finir plus rapidement avec un sort funeste (LDLF, p. 16).

Les colons continuent de mépriser l'esclave par l'anéantissement de son identité car « quand on veut priver un homme de liberté, on lui ôte toute identité. On n'est rien quand on n'a pas de nom » (LDLF, p. 44). D'ailleurs, il s'avère que la mère de Furcy est morte sans avoir de tombe ni de nom de famille : « plus de vingt-huit ans que sa mère avait été affranchie...Et elle était morte comme une esclave, sans une tombe pour la protéger, ni un nom de famille » (LDLF, p. 41). Aussi, « on l'enterra sans cérémonie » (LDLF, p. 25). Même, les surnoms utilisés à cette époque sont différents entre un esclave et un homme libre : « Sieur...cette utilisation d'un terme réservé uniquement aux hommes libres. En outre, les esclaves n'avaient droit qu'à l'expression le nommé ou la nommée » (LDLF, p. 133), car la valeur du nom marque l'esprit : « le colon se sentit regonflé en entendant prononcer son nom et son titre » (LDLF, p. 70). Même la signature reflète ce bonheur du nom quand on est libre : « Elle signait toujours Constance, veuve Jean-Baptiste » (LDLF, p. 39).

L'esclavage était un redoutable système, habillé du vernis de la morale et de la religion, mais en réalité, il n'est question que d'argent, de commerce. À titre explicatif : « on peut remplacer avantageusement un noir par un cheval ou un mulet » (LDLF, p. 21). C'est pourquoi, l'esclavage existe comme fait, comme fait légal même, ce qui a d'ailleurs poussé l'avocat de Furcy à s'interroger dans sa plaidoirie : « or, je me demande où est la loi qui a permis l'esclavage » (LDLF, p. 179). Car, tout était organisé avec l'appui de l'appareil politique, administratif et juridique pour maintenir le système en place et nourrir l'économie : « l'homme considéré comme une marchandise ; l'interdiction pour les esclaves de posséder et donc de s'enrichir; l'interdiction de s'instruire ; l'interdiction de porter plainte... Tout était diaboliquement ingénieux » (LDLF, p. 163).

En ce qui concerne l'abolition, elle faisait peur au colon, non pour des raisons idéologiques ou philosophiques, mais pour des raisons économiques : « cette loi abolitionniste est inutile et perverse » car les « propriétaires n'ont aucun intérêt à maltraiter leurs esclaves, au contraire, le « maître assiste l'esclave dans sa faiblesse. Perverse, parce que cette loi mettrait en péril l'économie de nos colonies » (LDLF, p. 167). Ce sujet met l'autre partie qui sont les esclaves en position de doute en les poussant à s'interroger si la République est fidèle à son concept de liberté, d'égalité et de fraternité : « Furcy passa à côté de l'affiche du

discours de Sarda, ... Il doutait de la fraternité des propriétaires » (LDLF, p. 199). Le narrateur lui-même, s'interroge sur ce concept de fraternité :

Sommes-nous responsables de nos pères? En mal. Ou en bien. J'ai longtemps fui cette question: pourquoi cette histoire de l'esclave Furcy a-t-elle résonné si fort en moi, et résonne-t-elle encore? Où faut-il aller chercher les clés pour comprendre ? Je n'ai pas le début d'une réponse (LDLF, p. 213).

La réponse à la question majeure que souligne l'auteur c'est que les blancs d'aujourd'hui ne sont pas responsables ni condamnés à porter la culpabilité des crimes commis par leurs ancêtres pour qu'on leur tienne rigueur. Aussi, dans *L'affaire de l'esclave Furcy*, il y a des blancs justes, à l'image de Gilbert Boucher, Sully-Brunet, Desaponay et beaucoup d'autres, notamment ces avocats qui ont pris d'énormes risques et ont signé des plaidoiries qui « méritent de figurer dans les manuels scolaires » (LDLF, p. 212). Parce que sans eux, l'esclave Furcy serait encore dans les souterrains de l'Histoire, enfermé dans le silence. Le narrateur ajoute : « Je crois avoir compris que ce qui fait avancer le monde, c'est l'altérité. Tous ces hommes qui ont agi pour d'autres. Ce peut bien être un fil conducteur de l'Histoire » (LDLF, p. 108). Et il complète en disant que « grâce à lui j'ai su que c'est le souci de l'autre qui fait avancer le monde » (LDLF, p. 211).

En outre, il est intéressant de souligner qu'en plus du blanc, de l'Européen, le narrateur responsabilise les musulmans et les Arabes dans cette tragédie qui est l'esclavage : « Et moi ? Dans ma généalogie, il a pu exister des négriers, des trafiquants, des profiteurs d'un système ignoble : les Arabes et les musulmans ont été parmi les pires esclavagistes » (LDLF, p. 212). Par-contre, il faut préciser que dans cette communauté il est possible de trouver la figure de « Bilal ibn Rabah », né esclave, fini compagnon du Prophète (Sur Lui Soit le Salut), et qui témoigne d'une des plus belles histoires de l'être noir.

3. La Mémoire à l'écoute de l'esclave

Selon Anthony Mangean, « la littérature est un moyen pour laisser affleurer et transmettre ce discours des peuples colonisés, leurs voix et leurs expériences⁸ ». C'est pourquoi, au cours de cette troisième partie portant sur la mémoire et l'identité, le discours, la voix de l'esclave, nous nous proposons de parler de l'esclave, du dominé, en mettant en avant son identité, sous ses différents aspects, tout en abordant sa prise de conscience de son oppression et de son métissage inévitable.

⁸ Anthony Mangean, *Postures postcoloniales Domaines africains et antillais*, op. cit. , 2012, p. 58.

A cet effet, il s'avère que l'esclave transporté n'a jamais coupé les liens avec la nature et la terre-mère comme nous le montre le narrateur à travers Madeleine, la mère de Furcy :

Il lui arrivait souvent de rêver du Gange, sans trop savoir pourquoi; elle n'avait pas oublié le goût particulier de son eau, un goût qu'elle n'avait jamais retrouvé ailleurs. Et quand elle y pensait, des larmes lui venaient sans qu'elle réussisse à retenir. Elle se souvenait aussi de certains arbres de son village - ils étaient hauts (LDLF, p. 29).

Cet attachement à la nature est un besoin absolu pour la continuité d'existence chez l'esclave, tel exprimé chez Furcy :

Furcy pensait souvent aux lieux qu'il aimait particulièrement se retrouver. Il aimait la patience des arbres fruitiers, la fragilité des fleurs, et la musique des rivières. Il aimait regarder les cascades; c'était là, ...qu'il oubliait tout. L'eau tombait à toute vitesse, le vent amenait des gouttes jusqu'à son visage, il appréciait ces caresses de pluie, il goûtait à l'image merveilleuse de la nature. Parfois, il y plongeait son corps, et toujours il était étonné par la puissance de l'eau, et sa fraîcheur. C'était là, dans ces moments-là que Furcy oubliait son malheur, et ses chaînes (LDLF, p. 108).

Dans cette mise en avant de son identité occultée, l'esclave, par le biais du narrateur, fait aussi intervenir l'oralité qui devient aussi bien un moyen d'affirmation de l'identité du Noir qu'un outil de préservation de sa voix, bref sa mémoire, car « ce moment est celui où les choses dites basculent du champ de l'oralité dans celui de l'écriture, que l'histoire ne quittera désormais plus⁹ ». C'est dans ce sens que peut se lire ce passage où il est question d'appréhender l'oralité comme un gage de sauvegarde du passé des esclaves : « Une dizaine, rassemblées en cercle. Des habitués du tribunal...se rendaient à tous les procès où les noirs se trouvaient accusés ou victimes ...Ils prétendaient être la mémoire de ces jugements » (LDLF, p. 122).

Cette valorisation de la parole transmise verbalement d'une génération à une autre devient un moyen et une étape de développement, de sauvegarde et d'universalisation de l'identité de l'esclave, donc de sa mémoire. Elle est aussi le ciment de la communauté noire regroupée autour de valeurs vivantes, telle la solidarité : « De nombreux noirs se tenaient devant le bâtiment. Ils voulaient connaître le sort de Furcy en deuxième instance... On aurait dit une manifestation. C'était incompréhensible : comment avaient-ils pu se libérer de leur plantation à une telle heure de la journée? » (LDLF, p. 120). Aussi :

Chaque jour, chaque heure, des noirs - beaucoup de noirs libres, parce que libres de leurs mouvements - rendaient visite à l'esclave prisonnier. D'autres, toujours aussi nombreux, passaient à côté de la prison et faisaient du

⁹ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit. , p. 181-182.

vacarme de manière que leur frère d'infortune n'ait aucun doute sur le message: ils le soutenaient. Certains chantaient (LDLF, p. 64).

Le retour aux sources est donc intimement liée à la parole, comme le sont les propos d'Abbé Grégoire¹⁰, dont les successeurs connaissaient presque par cœur ce discours prononcé des années plut tôt, et rapporté par l'auteur dans son œuvre :

Ecoutez ce qu'a dit l'abbé Grégoire voilà plus de dix ans déjà. Cet homme, si respectueux et si respecté, a dit, pour mettre fin aux préjugés ridicules qui nous enchaînent : « Vous Français, Anglais, Hollandais, que seriez-vous si vous aviez été placés dans les mêmes circonstances que les noirs, si les nègres, brisant leurs fers, venaient sur les côtes européennes arracher des blancs à leur famille, les enchaîner, les conduire en Afrique, les marquer d'un fer rouge; si ces blancs volés, vendus, achetés par le crime, surveillés impitoyablement sans relâche, forcés, à coups de fouet, au travail où ils n'auraient pas d'autre consolation, à la fin de chaque jour, que d'avoir fait un pas de plus vers le tombeau ... Si, blasphémant la Divinité, les noirs prétendaient faire intervenir le Ciel pour prêcher aux blancs l'obéissance passive et la résignation... Quel cri d'horreur retentirait dans nos contrées! Européens, prenez l'inverse de cette hypothèse et voyez ce que vous avez fait ! » (LDLF, p. 124).

Dans cette perspective de mise en avant de l'oralité, il est aussi question de l'apparition dans le roman de mots anciens à l'instar de « giroflerie¹¹ » (LDLF, p. 32), accompagné d'autres mots créoles : « Dans la terminologie usitée à l'époque, Constance était qualifiée de - quarteronne -, c'est-à-dire qu'elle était une esclave issue de l'union d'un blanc et d'une sang-mêlé. Mulâtre, marron, quarteron...tous ces termes avaient été créés pour désigner des animaux » (LDLF, p. 39).

Cette mise en avant de l'oralité, donc de l'identité de l'esclave, débouche souvent sur une prise de conscience de ce dernier qui cesse de souffrir et se révolte ainsi. D'ailleurs, l'auteur nous montre que l'engagement emblématique dans son roman est né d'un sentiment d'oppression : « ce sentiment de ne pas être libre ne vous quitte jamais » (LDLF, p. 52). Il ajoute à propos de Furcy : « L'esclave commit donc cet acte de révolte, mais à sa manière : tout en douceur et en courtoisie » (LDLF, p. 53).

En outre, de cet affrontement entre deux mondes, il advient une sorte de créolisation de l'esclave. C'est avec cette force collective que l'Antillais s'est formé sans frontières, tissant un lien d'échange commun mais multiple et diverse. L'avantage des créoles c'est qu'ils étaient des esclaves de différents pays avec une multiplicité d'identités comme l'affirme

¹⁰ Abbé Grégoire (1750-1831) : un prêtre catholique qui fut une figure majeure du mouvement abolitionniste mondial dont le discours est inspiré de son livre *De la traite et de l'esclavage des noirs*, publié chez les éditions Arléa en 1815.

¹¹ Giroflerie : galanterie — dans l'ancien argot jusqu'au 1881.

l'auteur qui parle de « femmes et d'hommes de toutes origines » (LDLF, p. 141) qui se fondent autour d'une nouvelle identité née de cette rencontre, et du métissage des cultures qui vise à refonder un sujet collectif créole qui n'accorde aucune primauté à une appartenance raciale, géographique ou autres :

Des détails physiques sur les esclaves. J'en trouvais. Sur les cahiers de recensement des maîtres... Sur les cheveux : « Crépus, noirs, plats, blonds, ou gris ». La couleur de la peau ; « noire, rouge, cafrine, malaise ». Une infirmité : beaucoup de « boiteux », de « bras coupés » et d'« estopiés » ; La taille, l'âge, un prénom, parfois un sobriquet,... un certain Jupiter décrit comme un créole, rouge et blond, de quatorze ans. De nombreux détails physiques, mais pas grand-chose sur l'identité: quand étaient-ils nés, d'où venaient-ils, qui étaient leurs parents ? (LDLF, p. 123).

En effet, le mot noir était avant tout synonyme d'esclave. Ensuite, à l'île Bourbon, il existait tellement de nuances de couleur de peau (blanc, métis, noir ou rouge) qu'il était bien difficile de s'y retrouver :

A son arrivée sur l'île Bourbon, il avait été frappé par cet extraordinaire mélange de population. On y croisait des gens de toutes sortes, des noirs aux traits d'Asiatique, des blancs aux formes négroïdes, des Indiens, des blonds à la peau brune, et toutes les couleurs et toutes les formes de cheveux...il existait tant de teintes de peau, y compris au sein d'une même famille, qu'il était bien difficile de classer tel homme ou tel femme dans telle catégorie (LDLF, p. 162).

Cette mise en rapport de la mémoire avec l'identité de l'esclave est une tentative salutaire de ce dernier de se confronter à l'homme blanc, de déconstruire son discours ; une entreprise qu'on pourrait inscrire dans le cadre de la pensée postcoloniale pour signifier l'éternel résistance voire opposition du colonisé au colonisateur, même durant les contextes de dominations les plus oppressifs.



Conclusion

« Les hommes ne naissent pas libres. Ils le deviennent. C'est ce que m'a appris Furcy » (LDLF, p. 206). Cette expression utilisée par l'auteur même nous fait ressentir le prix de la liberté arrachée durement par un esclave après avoir lancé une très coûteuse et longue procédure dans les tribunaux : celle-ci lui a valu la prison et a duré vingt-sept années et s'est terminée cinq ans avant l'abolition.

Et, met en doute la devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité » lourdement respecté au sein de la communauté. C'est la raison dont l'auteur nous qualifie l'importance de son œuvre historique comme un guide soit pour les simples lecteurs désireux de découvrir une époque floue ou pour les historiens en tant que repère de recherche :

Il paraît que l'on met dans un livre ce qu'on ne peut pas dire, qu'ai-je voulu dire?... l'extravagante patience d'un homme à devenir libre, sa détermination hors normes. Je crois que c'est le silence que je voulais dénoncer cette absence de textes et de témoignages directs sur tout un pan d'une histoire récente. Cette absence de recherches, d'archéologie. Seuls quelques universitaires ont tenté de briser ce silence (LDLF. p. 213).

Peindre le portrait de cette figure héroïque « Furcy », subissant autant d'injustice et de mépris, est une sorte de devoir de mémoire de l'auteur pour lui rendre quelque peu justice et dénoncer cette tragédie qui est l'esclavage. En effet, par sa plume, il témoigne d'événements qui datent de près de deux siècles, un cri de révolte, de refus et de souffrances voilées du silence de l'Histoire.

Cette histoire exemplaire que nous raconte Mohammed Aissaoui devrait être plus enseignée dans la mesure où elle reste si peu connue même de nos jours. C'est pourquoi il nous invite à plonger dans les temps d'esclavage à travers cette figure héroïque qui est l'esclave Furcy.

Furcy est l'exemple type de la résistance voire de la révolte contre les puissances en place. C'est un cas atypique dans l'histoire dans la mesure où aucun esclave n'a tant fait preuve d'espoir et de patience tout autant que de courage pour reprendre en main son propre destin. Malgré les difficultés et les pressions subies, il parvient quand même, par sa persévérance et sa détermination, à briser les chaînes de son asservissement et à arracher sa liberté.

C'est par le roman que Furcy a existé avec ces petites histoires individuelles avec des esclaves inconnues ; mais malheureusement « aucun livre ne parle » de ces histoires. Ce silence est plus cruel et plus injuste que toutes les horreurs de l'esclavage. Dire qu' autour de ces personnages, l'Histoire officielle consacre juste une référence.

D'ailleurs, l'auteur prend ses distances et se détache de toutes responsabilités vis-à-vis de l'historien : « J'ai hésité, fallait-il conserver les noms réels de mes personnages, ou les dissimuler sous une identité fictive ? Ai-je le droit d'exposer des patronymes dont les descendants directs vivent encore ? » (LDLF. p. 212). Il ajoute : « Je ne suis pas historien, et je sais que ma démarche est contraire à toute recherche historique » (LDLF. p. 206).

Aussi, à l'occasion de chaque fête de la liberté coïncidant avec le 20 décembre, qui célèbre l'abolition de l'esclavage, une sorte de devoir de mémoire, d'hommage, est rendu par les Réunionnais à l'esclave Furcy qui est considéré comme : « un petit bijou à grande valeur patrimoniale ». C'est bien ce que mentionne un grand titre publié au journal « Le Quotidien de la Réunion », du jeudi 24 septembre 2020, qui parle d'une exposition organisée à partir des recherches menées par l'anthropologue et historien Gilles Gérard qui en a écrit le scénario, selon Jean Barbier, conservateur en chef du patrimoine du musée historique de Villèle :

L'exposition s'appuie aussi sur les travaux de Sue Peabody, historienne et universitaire américaine ainsi que l'historien en droit Jérémy Boutier, auteur d'une thèse sur la question de l'assimilation politico-juridique de La Réunion à la métropole, 1815-1906 (Université d'Aix-Marseille). Ils ont mené plusieurs conférences sur l'histoire de Furcy¹.

Furcy est ainsi une histoire complexe, sa vie, ses souffrances, son long combat juridique contre la justice coloniale, son exil...En partant de documents d'archive, d'analyses détaillées, d'illustrations et d'une expertise d'historiens, le roman étudié demeure un témoignage historique important qui permet à Furcy d'entrer dans l'Histoire, de devenir un symbole international accessible et connu de tous, et partagé par le plus grand nombre. Aussi, et comme l'explique Jean Barbier et Jérémy Boutier : « Il y a différents lieux, on est à Paris, à la Réunion, à Maurice. Connaître l'histoire de Furcy permet de connaître l'histoire de la Réunion, les histoires de procès, l'île avant l'abolition de l'esclavage² ».

¹ Florence Labache, « Un petit bijou à grande valeur patrimoniale », *Le Quotidien de la Réunion*, Jeudi 24 septembre 2020, p. 12.

² Ibid., p.12.



Bibliographie

Corpus

AÏSSAOUI Mohammed, *L’Affaire de l’esclave Furcy*, Paris, Gallimard, collection folio, 2010.

Ouvrages critiques et théoriques

ACHOUR Christiane, *Convergences critiques : Introduction à la lecture littéraire*, Alger, Office des Publications Universitaires, 1990.

BAKHTINE Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman*, traduit du russe par OLIVIER Dania, Paris, Gallimard, 1978.

BARBÉRIS Pierre, *Le Prince et le Marchand. Idéologiques : la littérature, l’histoire*, Paris, Fayard, 1980.

BARTHES Roland, *Le degré zéro de l’écriture*, Paris, Seuil, 1953.

BARTHES Roland, *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, 1971.

CAMUS Albert, *Le Mythe de Sisyphe*, Paris, Gallimard, collection folio, 1942.

CÉSAIRE Aimé, *Discours sur le colonialisme*, France, Ed. Bussière, 1995.

DE CERTEAU Michel, *L’écriture de l’histoire*, France, Gallimard, Coll. Bibliothèque des HISTOIRES, 1975.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

GOLDENTEINS Jean Pierre, *lire le roman*, Paris, Boeck, 2005.

LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1986.

LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.

LUKACS George, *Le roman historique*, Paris, Payot, 1965.

MACHEREY Pierre, *Pour une théorie d'une production littéraire*, Paris, Maspero, 1960.

MANGEAN Anthony, *Postures postcoloniales Domaines africains et antillais*, Paris, Karthala, 2012.

PROUST Françoise, *L'Histoire à contretemps, Le temps historique chez Walter Benjamin*, Paris, Cerf, 1994.

RICOEUR Paul, *Temps et récit, Tome I, « L'intrigue et le récit historique »*, Paris, Seuil, coll. Points, 1983.

RICOEUR Paul, *Temps et récit, Tome III : « Le temps raconté »*, Paris, Seuil, coll. Essais, 1985.

ROBBE-GRILLET Alain, *Pour un nouveau roman*, Paris, Minuit, coll. Critique, 1961.

ROUSSIN Antoine, *Album de l'île de la Réunion : Tome 2, Île de la Réunion*, Océan, 1991.

VINCENT Jouve, *La lecture*, Paris, Hachette, 1993.

WADI Bouzar, *Roman et connaissances sociale*, Alger, Offices des Publications Universitaires, 2006.

Ouvrages ayant plusieurs auteurs

ACHOUR Christiane et BEKKAT Amina, *Clef pour la lecture des récits. Convergences critiques 2*, Blida (Algérie), Tell, 2002.

BARTHES Roland, BERSANI Leo, HAMON Philippe, RIFFATERRE Michael, WATT Ian, *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, 1982.

Essais

RICOEUR Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000.

Dictionnaires

AUZOU Philippe, *Dictionnaire Encyclopédique 2005*, Paris, Auzou, 2004.

Colloques

Congrès scientifique de France, Septième Session, Tome premier, Paris, septembre 1839.

Articles de presse

LABACHE Florence, « Un petit bijou à grande valeur patrimoniale », *Le Quotidien de la Réunion*, Jeudi 24 septembre 2020.

Articles électroniques

BAQUEY Cécile, « L'affaire Furcy ou le plus long procès intenté par un esclave à son maître », la1ere.francetvinfo.fr, Publié le 19 décembre 2019 à 20h05, mis à jour le 11 mai 2021 à 17h10.

SIMARD Marika , « Vendredi 13 : Mythe ou réalité », <https://www.salutbonjour.ca/2020/11/13/vendredi-13-lorigine-de-la-superstition>, Publié le 12 janvier 2022 à 08h00, mise à jour le 12 janvier 2023 à 10h00.



Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Introduction02

Chapitre I : La part historique dans L’affaire de l’esclave Furcy.....06

1. Des dates identifiables à travers l’Histoire07

2. Des figures ou personnalités historiques08

3. Des lieux historiques14

4. Des documents historiques16

5. Autres faits historiques18

Chapitre II : L’écriture romanesque de l’Histoire de l’esclave Furcy.....20

1. Écrire l’affaire Furcy à travers les éléments paratextuels.....20

2. L’histoire pour combler les « blancs » de l’Histoire22

3. L’esthétisation de l’affaire de l’esclave Furcy.....27

4. Des mythes suppliants à l’Histoire.....29

Chapitre III : La mémoire et l’affaire de l’esclave Furcy.....33

1. Devoir de mémoire envers les Noirs.....33

2. La mémoire tournée vers le regard du Blanc37

3. La Mémoire à l’écoute de l’esclave.....39

Conclusion44

Bibliographie47

Table des matières51